

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 24 mai 2016

CDCPP(2016)10 partie 2
Point 5.2 de l'ordre du jour

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE
(CDCPP)

PROJET DE STRATEGIE POUR LE PATRIMOINE CULTUREL EN
EUROPE AU 21^e SIECLE

Rapporteur: Pierre Paquet (Belgique, Wallonie, SPW)

Avec le concours de Gislaine Devillers (Belgique, Wallonie, SPW) et Claire Giraud-Labalte (France, ENCATC)

Pour adoption

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

INTRODUCTION

Le texte qui suit reproduit le projet de Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle, tel qu'élaboré au sein du Groupe de travail élargi créé par le CDCPP et qui s'est réuni globalement cinq fois : une première fois à Paris en décembre 2015 dans une composition élargie, trois fois (entre Paris et Strasbourg) dans une composition restreinte et thématique, et une dernière fois à Strasbourg en composition élargie pour faire la synthèse de ses composantes thématiques et finaliser les croisements entre celles-ci. Ce projet a en outre été soumis au Bureau du CDCPP lors de sa session d'avril 2016 et ultérieurement par voie électronique.

Les membres du Groupe de travail ont pu envoyer des commentaires et remarques écrits qui ont été pris en compte par le rapporteur, M. Pierre Paquet, assisté de Mme Gislaine Devillers et de Mme Claire Giraud-Labalte.

PRESENTATION

La Stratégie pour le patrimoine en Europe au 21^e siècle est tributaire de la « déclaration de Namur » adoptée lors de la 6^e conférence des Ministres du patrimoine du Conseil de l'Europe (Namur, 24-25 avril 2015). Le texte de cette déclaration conserve toute son actualité pour expliquer le contexte et les motivations qui ont abouti à cette Stratégie.

Lors de son élaboration, le parti pris a été de ne pas alourdir la démarche en essayant de redéfinir des termes ou des concepts qui l'étaient par ailleurs, notamment dans l'ensemble des textes fondateurs qui ont servi de références.

Par ailleurs, les réflexions qui ont présidé à l'élaboration de la présente Stratégie ont pris en compte, non seulement les textes fondateurs du Conseil de l'Europe qui envisagent déjà bon nombre des pistes reprises dans la Stratégie, mais également les avancées les plus récentes concernant le patrimoine en Europe ; plus particulièrement le rapport « Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen » de la Commission européenne et le projet « Cultural Heritage Counts for Europe » qui se base sur quatre piliers : l'économie, la culture, le social et l'environnement. Ces travaux sont parfaitement complémentaires puisqu'ils reposent tous sur une même approche holistique du patrimoine culturel.

Pour les exemples d'actions, afin de ne pas alourdir inutilement le texte de la Stratégie, le choix a été fait de n'en retenir qu'un par « recommandation » en plus de ceux qui ont une portée européenne. En tenant compte de la nécessité d'illustrer de manière très pratique ces recommandations et dans la mesure où ces exemples ont été identifiés comme un des apports de la Stratégie, tous les exemples qui ont été aimablement transmis par les experts dans le cadre de l'élaboration de celle-ci ont été repris dans l'annexe B à la Stratégie, qui en fait partie intégrante. Cette liste d'exemples est par nature appelée à évoluer. Elle sera au surplus valorisée au moyen de publications adaptées (impression et site Web).

ACTION REQUISE

Les membres du CDCPP sont invités à examiner, compléter le cas échéant et approuver la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle – voir Annexe – et à la transmettre au Comité des Ministres pour adoption en tant qu'annexe à la recommandation ayant le même objet (voir document CDCPP(2016)10, Partie 1).

Annexe

Projet de
STRATÉGIE POUR LE PATRIMOINE CULTUREL EN EUROPE AU 21^e SIÈCLE

AVANT-PROPOS

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle s'inscrit dans le cadre de l'évolution du concept de patrimoine qui prend sa source au cœur de l'histoire de l'Europe, en particulier aux 18^e et 19^e siècles. Il convient de rappeler ici quelques jalons marquants de l'histoire complexe de cette notion et des politiques patrimoniales qui révèlent des tendances communes mais aussi de nettes différences selon les pays, dues aux circonstances particulières de chaque Etat et à ses relations avec le patrimoine et l'histoire.

Héritière des valeurs de l'Antiquité remises en valeur et redécouvertes à la Renaissance et au "siècle des Lumières", notamment par la tradition romaine et pontificale, la protection du patrimoine intègre les sphères publique, religieuse et privée avec le souci de conserver et de transmettre des objets, des rituels, des reliques des ancêtres aux générations futures. Dès le XVII^e siècle, des érudits – les "antiquaires" – constituent à travers l'Europe des collections d'objets de toutes sortes, créent les premiers musées, et fondent des sociétés savantes. Certains pays comme la Suède se dotent d'instructions officielles dès le 17^e siècle. La Révolution française avec ses mesures contradictoires - destructrices et conservatoires - et ses bouleversements, y compris certains saccages consécutifs à la nationalisation des biens, marque un tournant.

Les intellectuels s'emparent du sujet. Ainsi en 1799, Goethe affirme que le concept de l'appropriation collective du patrimoine et sa protection : « Tous les chefs-d'œuvre appartiennent comme tels à l'univers de l'humanité cultivée et leur possession est liée au devoir de se préoccuper de leur conservation ». Dans son pamphlet « Guerre aux démolisseurs », Victor Hugo déclare en 1825 : « Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde: c'est donc dépasser son droit que de le détruire ». Fruit des Lumières, les musées d'arts, de sciences, de techniques, s'ouvrent au public dans un certain nombre de pays. En France, cette institutionnalisation se développe à la faveur de la nationalisation des biens et dans un objectif d'éducation nationale.

Au 19^e siècle, dans l'Europe fragmentée en nations opposées, les mouvements nationalistes puis le « printemps des peuples » en 1848, tentent de justifier et de renforcer l'existence des États dont certains sont naissants ou menacés. On puise dans le passé pour se conférer une identité propre. Progressivement on passe du monument (du latin *monere* qui rappelle le souvenir d'un homme ou d'un événement) au monument à valeur historique et artistique. Partout en Europe, émergent les fondements d'une politique nationale en faveur du patrimoine. Des inventaires sont prescrits puis des lois encadrent progressivement la protection, la conservation et la valorisation.

Au début du 20^e siècle, l'Autrichien Aloïs Riegl propose une typologie des monuments selon une série de valeurs qu'il leur affecte. Il insiste sur les notions de protection, de conservation et de restauration. Ces principes vont être adoptés par toutes les législations nationales, dont sont héritiers les États-membres du Conseil de l'Europe.

En 1931, le premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, réuni à Athènes, aboutit à une charte fondatrice. La Charte d'Athènes affirme des principes déjà énoncés par Riegl, recommande l'utilisation des monuments - respectueuse de leur caractère historique ou artistique - ajoute la mise en valeur du monument et des abords, insiste sur la collaboration entre conservateurs, architectes et scientifiques, et appelle enfin de ses vœux la coopération internationale, une première dans le domaine du «patrimoine artistique et archéologique ». Le contexte particulier de l'après-guerre et les grands travaux menés par l'Unesco pour le sauvetage de sites emblématiques dans le monde pousseront ces mêmes spécialistes et leurs héritiers lors du deuxième congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques qui s'est tenu à Venise en 1964 à créer, sur proposition de l'Unesco, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et à adopter treize résolutions, la première étant la charte internationale de la restauration, plus connue sous le nom de charte de Venise.

Dans les années 1970, le terme de patrimoine culturel se substitue à celui de monument historique, désormais réservé au corpus des biens juridiquement protégés. Cette opération qui annonce un élargissement significatif de la notion se produit dans un contexte socio-économique, politique et culturel qui coïncide avec le choc pétrolier de 1973 et de profondes mutations des modes de vie. La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, (Unesco 1972) puis l'Année européenne du patrimoine architectural « Un avenir pour notre passé » (Conseil de l'Europe, 1975) marquent cette évolution. La chute du mur de Berlin en 1989 fait bouger les frontières, crée de nouveaux espaces partagés.

Fort de son expérience résultant d'un acquis de quarante années de réflexion et d'échanges entre experts et représentants politiques, le Conseil de l'Europe a élaboré et mis en œuvre, après leur adoption, plusieurs conventions fondatrices qui ont été transposées dans les législations nationales en créant les fondements d'une grande Europe du patrimoine. Ces conventions font toutes référence à – et sont complétées par – un éventail de déclarations, recommandations, résolutions et conventions dont notamment :

- Convention culturelle européenne (1954) ;
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985) ;
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette, 1992) (révisée)
- Convention européenne du paysage (Florence, 2000) ;
- Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005).

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle est l'héritière de toute cette tradition de réflexion, de partage et de coopération qui s'est renforcée ces quarante dernières années. Les questions qui mobilisent en ce début de 21^e siècle ne sont plus : « pourquoi ou comment » conserver, restaurer et valoriser le patrimoine. La question est désormais : « pour qui devons-nous le faire ? » C'est bien là le sens de la convention-cadre de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005) qui sous-tend l'ensemble de la démarche de la Stratégie pour le Patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle.

I. CADRE GÉNÉRAL

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle plonge ses racines dans les nombreuses réalisations du Conseil de l'Europe qui ont contribué, depuis la Convention culturelle européenne (1954), à façonner les politiques patrimoniales de la plupart des pays européens et la coopération qui s'établit entre eux. Elle puise également dans les travaux menés par l'Unesco et l'Union européenne, et dans le cadre des réflexions des OING et des réseaux centrés sur le patrimoine et qui ont été associés à la présente Stratégie.

L'intérêt pour le patrimoine culturel à l'échelle européenne et internationale remonte à la fin du 19^e siècle et poursuit son évolution. Il se manifeste dans les textes fondateurs et notamment dans la convention de La Haye (1899, 1907, 1954) sur la convention de la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé, ainsi que dans les chartes d'Athènes (1931) et de Venise (1964) sur la conservation et la restauration des monuments. Le texte de référence le plus récent est la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine pour la société (Faro 2005) qui insiste sur la participation renforcée des citoyens et sur la capacité des communautés locales, des citoyens, de la société civile à reconnaître comme patrimoine ce qui fait sens pour eux, à le respecter, le conserver, la transmettre et à l'enrichir.

Cependant notre continent a connu depuis, des évolutions qui constituent autant de défis pour le « vivre ensemble » et le respect des principes sur lesquels est fondée la démocratie qui est le patrimoine commun des États membres du Conseil de l'Europe.

La tentation du repli communautaire, les clivages intergénérationnels, les changements démographiques et climatiques, la multiplication des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, la crise économique et l'apparition de formes de contestation ou d'atteintes graves aux valeurs de liberté, tolérance et démocratie sur lesquelles se fondent nos sociétés appellent des réponses urgentes et non fragmentaires.

Le patrimoine culturel, dans toutes ses composantes, est un facteur essentiel pour la refondation de nos sociétés sur la base du dialogue des cultures, du respect des identités et des diversités, du sentiment d'appartenance à une communauté de valeurs. Le patrimoine culturel peut jouer un rôle essentiel comme ressource pour la construction, la négociation et l'affirmation des identités.

Le patrimoine culturel est également un puissant facteur de développement social et économique, par les activités qu'il génère et les politiques qui le soutiennent. Il peut contribuer aux objectifs d'autres secteurs. Il constitue une ressource inestimable en matière d'éducation, d'emploi, de tourisme et de développement durable.

Il est urgent de replacer les politiques du patrimoine culturel au cœur d'une approche intégrée qui vise la conservation et la valorisation du patrimoine par l'ensemble de la société, tant par les instances nationales, que par les communautés qui en sont les détentrices afin que tous, du plus proche au plus éloigné, puissent l'apprécier et s'en sentir responsable.

Ce défi ne peut pas être relevé isolément par chaque État. Il importe que les efforts de chacun soient relayés, et soutenus et amplifiés par les autres, au moyen d'une prise de conscience commune et d'efforts concordants et cohérents. C'est l'ambition de cette Stratégie pour le 21^e siècle.

II. PORTÉE

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au 21^e siècle développe une approche inclusive et implique non seulement les administrations publiques locales, régionales, nationales et européennes, mais également tous les acteurs du patrimoine y compris les professionnels, les O(I)NG, le secteur associatif, et la société civile.

Elle promeut une bonne gouvernance basée sur une gestion participative qui engage notamment les niveaux national, régional et local. Ce sont effectivement les collectivités locales qui sont en relation directe avec leur patrimoine et qui en assurent la gestion au quotidien. C'est donc à ce niveau que les citoyens doivent être davantage mobilisés et sollicités pour la mise en œuvre de cette Stratégie, dans le cadre de l'action publique et en conjonction plus étroite avec le travail menés par les professionnels et les services publics concernés.

La notion de patrimoine culturel a fortement évolué au cours des dernières décennies et sa place continue de varier avec la société. Les clivages habituels s'effacent pour faire place à une approche holistique : le patrimoine culturel qui intègre une dimension immatérielle, les savoir-faire et savoir-être est indissociable de son contexte, de son environnement naturel et culturel. De nouveaux rapports s'instaurent entre le patrimoine culturel et la création contemporaine en donnant davantage place à la créativité et à l'innovation.

S'inspirant de la Convention-cadre de Faro, la reconnaissance du patrimoine se conçoit comme une responsabilité partagée : le patrimoine ne se limite plus aux éléments reconnus officiellement comme tels par les autorités - le patrimoine protégé - mais il se complète avec les éléments reconnus comme patrimoine par les populations et les collectivités locales. Cette évolution induit de nouveaux modes de gestion plus participatifs et plus collaboratifs.

Le patrimoine est un bien commun non renouvelable dont la conservation, la restauration et la valorisation sont de la responsabilité de la société dans son ensemble, y compris ses cadres politiques, juridiques et administratifs. Il convient dès lors de définir les rôles de chacun et de donner aux citoyens en particulier, les moyens d'assumer leurs responsabilités. Le travail de sensibilisation, de recherche et de formation est donc essentiel. La formation est nécessaire pour maintenir et transmettre les savoirs et savoir-faire européens, qui constituent en eux-mêmes un patrimoine sur lequel capitaliser. Cette approche doit s'appuyer sur le dialogue entre l'État, la population et les professionnels, dans un souci d'enrichissement mutuel.

Le patrimoine est une composante caractéristique de l'Europe et sa connaissance appelle des recherches interdisciplinaires. Unique par sa richesse et sa diversité, il constitue un élément important de son identité et de son attractivité. Il témoigne des échanges politiques, culturels, artistiques, scientifiques, spirituels, philosophiques, commerciaux qui ont construit notre identité européenne. Il permet donc une meilleure compréhension de soi et de l'autre.

III. BUTS ET OBJECTIFS

La Stratégie se fonde sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : la démocratie, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'ouverture et le dialogue, l'égale dignité de toutes les personnes, le respect mutuel et la prise en compte des diversités. Elle vise à encourager et à faciliter la mise en œuvre des conventions patrimoniales. Elle prône une approche partagée et fédératrice du patrimoine culturel et de sa gestion, en s'appuyant sur un cadre légal efficace pour assurer la « conservation intégrée du patrimoine » au sens de la Résolution (76) 28 du Conseil de l'Europe, en veillant à associer les principaux acteurs, institutionnels ou non, les représentants des professionnels et de la société civile, aux niveaux local, national, européen et international.

Elle tend à mettre en synergie les outils et les politiques existants, à les améliorer ou à les compléter selon le cas, sur la base notamment des instruments juridiques en vigueur aux niveaux international et européen. En outre, elle met en valeur les expériences et les acquis des pays européens, les diffuse et les partage grâce au système HEREIN.

Elle a pour objectif de contribuer à l'édification de sociétés pacifiées, conscientes de leur diversité et de la richesse qui en résulte, attractives sur le plan de l'emploi et du développement économique, jouissant d'une haute qualité de vie et d'un cadre de vie de qualité.

IV. TROIS COMPOSANTES PRIORITAIRES ET QUATRE INTERFACES (ESPACES DE CONVERGENCE)

La Stratégie s'articule autour de trois composantes.

- 1) La « composante sociale » mobilise les atouts du patrimoine pour la promotion de la diversité, l'autonomisation des communautés du patrimoine et la gouvernance participative.
- 2) La « composante du développement territorial et économique » vise à renforcer la contribution du patrimoine au développement durable, en se basant sur les ressources locales, le tourisme et l'emploi.
- 3) La « composante de la connaissance et de l'éducation » rencontre les enjeux de l'éducation, de la recherche et de la formation tout au long de la vie, grâce au patrimoine, au moyen de la création de centres de connaissances du patrimoine et de formation aux métiers du patrimoine, au moyen de programmes d'enseignement, de formation et de recherche, adaptés.

Ces « composantes » dialoguent dans quatre espaces de convergence: entre composante sociale et composante du développement territorial et économique, entre composante du développement territorial et économique et composante de la connaissance, entre composante de la connaissance et composante sociale et enfin, entre les 3 composantes.

La cohérence et la spécificité de la présente stratégie résultent de l'équilibre entre les différentes composantes et entre leurs espaces de convergence.

V. ENGAGEMENTS

La Stratégie est proposée aux États membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux autres États européens parties à la Convention Culturelle Européenne. Ils sont fortement encouragés à s'y conformer selon leurs ordres constitutionnels respectifs et à prendre les mesures appropriées pour en atteindre les objectifs.

Ces mesures peuvent bien entendu déjà exister, mais de nouvelles initiatives peuvent apparaître comme nécessaires. Les États s'engagent de bonne foi à faire le nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations de cette Stratégie, ainsi qu'à se prêter mutuellement assistance, sous la forme d'échanges d'expériences, de savoir-faire, de recherches et de bonnes pratiques.

De nombreux exemples de bonnes pratiques sont d'ores et déjà proposés dans le cadre du système HEREIN. Les États sont invités à s'y référer et à alimenter HEREIN en nouvelles pratiques correspondant à la Stratégie. La contribution des collectivités et des acteurs de terrain, des associations, des professionnels, de la société civile est sollicitée et sera mise en valeur.

VI. CONTENU ET MISE EN ŒUVRE

Chaque composante est articulée en une série de défis dont certains induisent une transversalité avec l'une ou les deux autres composantes. Pour répondre à ces défis, des recommandations sont définies. Il appartient à chaque État de les mettre en œuvre en fonction de ses priorités, de ses moyens et de ses ressources. Chaque recommandation est déclinée en pistes d'actions sous forme de suggestions et illustrées à titre d'exemples par des actions déjà menées dans certains États (Voir annexe B).

1) COMPOSANTE « SOCIALE » (S)

La « composante sociale » (S) porte sur les relations du patrimoine avec les sociétés, la citoyenneté, la transmission et le partage des valeurs démocratiques par des méthodes de gouvernance participative et la bonne gouvernance au moyen d'une gestion participative :

Défis

- S1. Vivre en paix
- S2. Améliorer la qualité de vie
- S3. Contribuer au bien-être et à la bonne santé des individus
- S4. Préserver la mémoire collective
- S5. Établir une bonne gouvernance
- S6. Favoriser la gestion participative
- S7. Optimiser la mise en œuvre des conventions
- S8. Favoriser une approche inclusive du patrimoine

Recommandations

RECOMMANDATION S1

MIEUX IMPLIQUER LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA VALORISATION DE LEUR PATRIMOINE DU QUOTIDIEN

Le patrimoine de proximité, dans sa diversité d'expressions, matérielles et immatérielles, concerne directement les citoyens, de tous âges, anciennement ou nouvellement établis, car il fait partie de leur environnement quotidien. L'implication individuelle ou collective des citoyens est l'aboutissement d'un processus qui va de la sensibilisation à la participation active à des projets d'identification, d'interprétation, d'étude et de valorisation portés par des associations et des collectivités locales. Cette démarche participative en faveur du patrimoine s'appuie sur des vecteurs et des supports variés, du plus traditionnel au plus innovant. Elle requiert une meilleure connaissance de la demande sociale et contribue plus largement à la démocratie participative.

Défis concernés :	S2	S4,	S6	S8			
Interfaces :	D1	D3	C1	C3			

Pistes d'action :

- Organiser des visites de découverte animées par des habitants et des professionnels du patrimoine : quartier, villages, villes, atelier d'artisan, musées, bibliothèques, musées, etc.
- Favoriser les démonstrations par des artisans locaux pour découvrir et promouvoir des savoirs et savoir-faire locaux
- Organiser des manifestations intégrant l'utilisation du patrimoine vernaculaire : four à pain, moulin à huile, machines à vapeur, musées locaux, musique, danse, légendes, traditions, etc.
- Réaliser des enquêtes sur la demande sociale pour identifier les attentes, les centres d'intérêt, les motivations et les freins de la population (jeunes, retraités, nouveaux arrivants, etc.)
- Développer la sensibilisation aux outils numériques en faveur de la valorisation et du partage du patrimoine
- Mettre en place une politique de publications : livret, brochure, ouvrage scientifique
- Réaliser des programmes audiovisuels et digitaux associant la population : émissions de télévision, radio, partage de projets sur le net, organisation de concours (presse, etc.) stimulant la participation citoyenne
- Construire des projets participatifs d'identification du patrimoine et d'aménagement intégrant le patrimoine

Public cible : local

Exemple d'action :

- « SOS patrimoine » : fiches thématiques de la Fondation rurale de Wallonie utiles à tout citoyen investi dans la sauvegarde d'un élément du patrimoine (Belgique/Wallonie) (<http://www.frw.be>)

RECOMMANDATION S2

RENDRE LE PATRIMOINE PLUS ACCESSIBLE

L'accessibilité au patrimoine, sur place et à distance, est une valeur et une finalité pour notre héritage qui est un bien commun. De plusieurs natures, matérielle et virtuelle, physique et cognitive, elle incite à aborder tous les registres de la réception humaine. Cette quête est indissociable du respect de la diversité du public et des interprétations dans les discours proposés. Elle doit se fonder sur une connaissance fine des publics potentiels et de leurs besoins, et faire preuve d'exigence et de créativité pour accueillir au mieux et élargir le public et l'impliquer activement. Un large éventail de modalités et de techniques est disponible pour concevoir des expériences patrimoniales et des dispositifs mobilisant aussi bien la présence humaine que la réalité augmentée. Les techniques et réseaux numériques – en particulier l'Internet – offrent des possibilités inédites pour ouvrir de nouvelles voies d'accès favorisant l'interactivité. Le patrimoine, qui illustre le génie créateur humain tout au long de l'histoire, est aussi socle de créativité. L'ouverture du patrimoine facilite l'accès au patrimoine : l'objectif est atteint lorsqu'une relation de familiarité s'instaure avec un groupe humain autour d'un patrimoine partagé.

Défis concernés :	S1	S2	S5	S7			
Interfaces :	D1	D3	C1	C3			

Pistes d'action :

- Réaliser des aménagements visant à améliorer la sécurité des lieux, à permettre, dans la mesure du possible, la visite aux personnes présentant un handicap moteur ou sensoriel
- Établir des diagnostics et en fonction, améliorer la signalisation
- Concevoir des discours et des méthodes de présentation avec une exigence éthique, respectueuse de la diversité des publics et des interprétations
- Mesures incitatives en faveur de groupes spécifiques (jeunes, public éloigné, etc.)
- Campagnes de sensibilisation (presse, presse enfantine, jeux-concours, etc.)
- Multilinguisme des outils de présentation et d'interprétation
- Dispositifs de présentation interactifs, ludiques, créatifs
- Initier le visiteur à des lectures plurielles du patrimoine
- Expériences patrimoniales associant diverses expressions culturelles: danse, musique, savoir-faire traditionnel ou innovant, gastronomie, etc., et sollicitant plusieurs dimensions de l'être humain (sens, émotions, connaissances)
- Programmes audiovisuels
- Découverte virtuelle, à distance, du patrimoine appuyée sur les technologies de pointe et les réseaux sociaux
- Recueillir et valoriser les récits des citoyens sur le patrimoine
- Promouvoir une approche interdisciplinaire du patrimoine

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action :

- Activités menées lors des journées européennes du patrimoine (Europe) (<http://pjp-eu.coe.int/fr/web/ehd-jep>)

RECOMMANDATION S3

S'APPUYER SUR LE PATRIMOINE POUR AFFIRMER ET TRANSMETTRE LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'EUROPE ET DE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

Dans toute sa richesse et sa diversité, le patrimoine culturel peut contribuer au-delà des particularités nationales, régionales ou locales, à forger et à développer chez les citoyens européens un sentiment d'appartenance et d'histoire commune, en rapport avec les valeurs européennes essentielles que sont l'humanisme et la démocratie. Le patrimoine culturel permet de saisir le rôle joué à travers le temps et l'espace par les influences allochtones (matérielles et immatérielles). Il met en évidence l'importance de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être importés ou exportés qui se sont développés en Europe au cours de l'histoire. Le patrimoine culturel peut de surcroît montrer comment ces diverses influences ont contribué et contribuent encore à la construction de la société européenne, de ses caractéristiques et de ses idéaux.

Défis concernés :	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Interfaces :	D1	C1	C3	C6				

Pistes d'action :

- Valoriser et diffuser les valeurs fondamentales de l'Europe et de la culture et de la société européenne en s'appuyant sur le patrimoine dans ses diverses expressions
- Souligner que la diversité de notre patrimoine culturel est porteuse à la fois d'une dimension européenne et locale
- Identifier et valoriser les influences allochtones matérielles et immatérielles contribuant à l'histoire de la société et de la culture européenne
- Identifier et valoriser les échanges de savoirs et de savoir-faire importés ou exportés
- Établir des discours et des dispositifs de présentation adaptés à différents publics, visant à montrer que notre héritage et notre diversité culturelle sont des atouts pour l'avenir de l'Europe
- Réaliser des productions écrites, audiovisuelles, digitales, en plusieurs langues, créant des liens avec les autres cultures concernées par un lieu, un événement déterminés
- Participer aux Journées Européennes du Patrimoine et autres événements mettant en évidence le lien entre le patrimoine culturel et les valeurs, les idéaux, les principes européens.
- Diffuser l'esprit du « Label du Patrimoine européen » afin notamment de créer des résonances avec des exemples de patrimoine culturel régional ou local
- Encourager et favoriser les « Capitales européennes de la culture »
- Élaborer une histoire collective et interdisciplinaire du patrimoine en Europe

Public cible : local, régional, européen

Exemples d'action :

- Prix Europa Nostra et Label Patrimoine européen, [Académie de musique F. Liszt](#) (Hongrie)

RECOMMANDATION S4

VALORISER LE PATRIMOINE COMME LIEU DE RENCONTRE ET VECTEUR DE DIALOGUE INTERCULTUREL, DE PAIX ET DE TOLÉRANCE

Les monuments, sites, et institutions culturelles sont des lieux privilégiés de rencontre et d'échange dans l'esprit de l'agora antique. En tant que bien commun, le patrimoine renforce la valeur de l'espace public, partagé par les citoyens et les visiteurs. Certains lieux ou monuments requièrent des processus de conciliation pour gérer équitablement les situations où des valeurs contradictoires sont attribuées au même patrimoine par diverses communautés. En ouvrant leur patrimoine et en communiquant leurs connaissances et leur passion, les propriétaires privés contribuent aussi à partager un patrimoine qui stimule la réflexion et suscite le dialogue.

Défis concernés :	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
<i>Interfaces :</i>	<i>C1</i>	<i>C2</i>	<i>C3</i>					

Pistes d'action :

- Rappeler l'histoire et la valeur du lieu dans les espaces et monuments publics afin de préserver, créer ou recréer une continuité de l'agora
- Favoriser les aménagements urbains comprenant le patrimoine culturel pour privilégier l'espace public comme lieu de rencontre
- Soutenir et promouvoir les initiatives publiques et privées utilisant le patrimoine culturel comme lieu de réflexion, d'échange, de création
- Développer des récits mettant en évidence les valeurs interculturelles présentes dans le patrimoine mobilier, immobilier, immatériel

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Rapport sur le rôle des arts publics et des institutions culturelles dans la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel (Europe) (<http://ec.europa.eu/culture/library/reports/201405-omc-diversity-dialogue>)
- "Une autre histoire". Parcours interculturel le musée de Brera: (Italie) (<http://valorizzazione.beniculturali.it/it/notizie/259-brera-unaltra-storia-percorsi-interculturali-nel-museo.html>)

RECOMMANDATION S5

ÉVALUER LES PRATIQUES ET PROCÉDURES DE PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne, y compris dans le domaine du patrimoine culturel, fait partie du processus démocratique. Elle résulte de la convergence entre une volonté politique et une volonté citoyenne. Elle permet aux personnes de bénéficier du patrimoine tout en reconnaissant leur responsabilité individuelle et collective à son égard. La plupart des pays connaissent des pratiques de participation citoyenne dans le cadre de l'action publique, plus ou moins organisées. Identifier les pratiques et procédures existantes, leurs champs d'application, évaluer leur efficacité et leur impact permettent de consolider les acquis et d'orienter les efforts à développer pour renforcer la participation citoyenne au profit du patrimoine culturel.

Défis concernés :	S1	S3	S5	S6	S7		
<i>Interfaces :</i>	<i>D1</i>	<i>D7</i>	<i>C1</i>	<i>C7</i>			

Pistes d'action :

- Identifier les freins à la participation citoyenne et proposer des solutions
- Évaluer les pratiques et les dispositifs à l'œuvre en vue de développer la participation citoyenne dans la gouvernance du patrimoine culturel : identification, description, interprétation, promotion
- Adapter les procédures existantes pour améliorer la participation des citoyens sur la base des évaluations
- Mettre en place de nouveaux dispositifs participatifs

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Société des Amis de Dubrovnik antique (Croatie) (<http://citywallsdubrovnik.hr/drustvo/?lang=en>)

RECOMMANDATION S6**CRÉER UN CADRE APPROPRIÉ PERMETTANT AUX COMMUNAUTÉS ET AUX COLLECTIVITÉS LOCALES D'AGIR AU PROFIT DE LEUR PATRIMOINE ET DE SA GESTION**

La population doit pouvoir exprimer ses attentes et s'impliquer dans la gestion de son patrimoine. Ainsi se forment des groupes composés de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent maintenir et transmettre aux générations futures, dans le cadre ou non de l'action publique. Il appartient cependant aux autorités de prendre les dispositions permettant l'exercice de ce droit relatif au patrimoine culturel. La mise en place de ce cadre peut dépasser le périmètre de la politique patrimoniale et nécessiter des interventions dans d'autres secteurs publics.

Défis concernés :	S1	S2	S4	S5	S6	S7	
Interfaces :	D7	C1	C6	D1	D7		

Pistes d'action :

- Adapter des législations et procédures existantes pour développer le partenariat entre les divers niveaux de pouvoirs, les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes
- Inciter à la réflexion et au débat public sur les enjeux que représentent le patrimoine culturel et les orientations à prendre
- Inviter les citoyens à participer au travail d'inventaire, d'enquête publique, de protection avec une validation par les experts comme garantie
- Faciliter par tous les moyens, la participation citoyenne au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel
- Faciliter la collecte de moyens financiers participatifs
- Élaborer des chartes pour l'engagement des communautés patrimoniales dans l'action publique
- Encourager l'élaboration de documents de planification et d'aménagement régional fondés sur le patrimoine comme atout, intégrant la participation de la population

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Programme de développement local de l'île de Cres (Croatie)

RECOMMANDATION S7**DÉVELOPPER ET VALORISER DES PROGRAMMES PARTICIPATIFS D'IDENTIFICATION DU PATRIMOINE**

L'identification du patrimoine est le préalable à sa reconnaissance et à son appropriation par les populations, ainsi qu'aux processus de gestion et de valorisation. L'adhésion des citoyens à des programmes participatifs est source d'enrichissement personnel ; elle agit aussi comme un révélateur du territoire proche qui se répercute sur une aire plus vaste. Le sentiment d'appartenance à une région et la conscience du rôle d'un cadre de vie de qualité en sont aiguisés ; la responsabilisation collective à l'égard du patrimoine en est stimulée.

Défis concernés :	S2	S4	S5	S6	S7	S8	
Interfaces :	C1	C2	C3	D3			

Pistes d'actions :

- Créer des plateformes de collaboration pour établir les inventaires en mode co-constructif
- Développer des programmes et projets participatifs d'identification du patrimoine à diverses échelles territoriales, accompagnés par des experts, conçus pour différents publics (adultes, enfants, personnes âgées, etc.)
- Soutenir la réalisation d'inventaires thématiques

- Encourager les projets privilégiant la mise en commun de compétences diversifiées
- Promouvoir les projets privilégiant une contextualisation des éléments identifiés et évitant, en les nommant patrimoine, de les dissocier de leur cadre de vie et d'usage
- Mettre en œuvre des projets articulés à des sessions de formation, à des séances publiques de restitution
- Accorder une priorité à l'inventaire des biens patrimoniaux en péril et/ou menacés

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Communauté d'initiative de Split pour la protection de Split 3 zone résidentielle (Croatie)
- Actions menées dans le cadre des projets Interreg (UE) qui vont dans ce sens en matière de patrimoine, ex. "Trans-Formation du patrimoine": <http://muap.be/projets/le-projet-trans-formation-du-patrimoine-interreg-iv>)

RECOMMANDATION S8

STIMULER LES INITIATIVES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LA POPULATION POUR RÉHABILITER LE PATRIMOINE

A côté du patrimoine légitimé, d'autres lieux, objets, usages, activités, traditions de même que les gens qui les ont fait vivre, peuvent être reconnus par les populations comme une expression en constante évolution de leurs valeurs, connaissances et croyances. Il faut prévenir le risque que ces patrimoines méconnus soient négligés. Il convient de soutenir les actions des collectivités locales et de la population qui cherchent à sortir de l'oubli des pans de leur mémoire collective, à travers des manifestations matérielles et immatérielles, et prioritairement les plus fragiles. Il faut appuyer et accompagner les initiatives qui permettent, avec les populations, d'assurer la transmission orale du patrimoine culturel et d'en préserver la mémoire. La population est le premier ambassadeur de son territoire dans son propre intérêt et celui des nouveaux habitants et des touristes.

Défis concernés :	S2	S3	S4	S5	S6	S8	
Interfaces :	D1	D4	C1	C2	C3	C8	

Pistes d'action :

- Augmenter les connaissances du patrimoine et des informations sur le patrimoine des citoyens afin de rendre possible une participation instruite
- Valoriser les activités des communautés locales permettant de révéler et réhabiliter un patrimoine oublié (identification et connaissance, entretien, valorisation)
- Soutenir la transmission de la tradition orale appuyée sur le vécu des habitants
- Soutenir les initiatives locales de « passeur de la mémoire collective et d'histoire » : visites, regards croisés et mémoires mêlées, reportages, publications, etc.
- Former les habitants au rôle d'« ambassadeur » de leur territoire (ville, quartier, entreprise) afin qu'ils partagent leurs connaissances, communiquent leur fierté et leur attachement à ce territoire et à son patrimoine.
- Soutenir la création ou le rétablissement de liens (intellectuels, affectifs, matériels, etc.) entre la population et le patrimoine culturel

Public cible : local

Exemples d'action :

- Accessibilité comme vecteur de la réappropriation par les habitants de Nantes du château-musée, Nantes (France)

RECOMMANDATION S9

SOUTENIR LES PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS ET INTERCULTURELS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

De nombreux projets intergénérationnels et interculturels qui existent déjà en faveur du patrimoine méritent d'être soutenus et développés. Réciproquement, de tels projets fondés sur le dialogue, le respect de la diversité des vécus et des références au patrimoine culturel et sur l'échange favorisent l'épanouissement des parties prenantes et nourrissent la cohésion sociale.

Défis concernés :	S1	S3	S4	S6	S8		
Interfaces :	C2	C4	D1	D3			

Pistes d'action :

- Élargir les expériences d'apprentissage encadrées par des aînés à destination des enfants et des jeunes et réciproquement : relevé d'un bâtiment, taille de la pierre, construction et toitures en pierre sèche, technique du vitrail, photographie, atelier Histoire, réutilisation numérique des ressources patrimoniales, etc.
- Développer des clubs d'échange de savoirs et de savoir-faire
- Assurer la familiarisation à des nouvelles technologies pour les personnes qui ne les pratiquent pas
- Soutenir la mixité encouragée dans des chantiers de restauration : génération, milieu social, pays d'origine, handicaps, etc.
- Stimuler les regards croisés sur un patrimoine, sur un quartier caractérisé par un métissage : classes d'âge, métiers des habitants, population autochtone et allochtone, etc.

Public cible : local

Exemples d'action :

- Ateliers « L'Outil en main » pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant en lui faisant découvrir concrètement un métier et privilégier la relation intergénérationnelle (<http://www.loutilenmain.fr/>) (France).

RECOMMANDATION S10

FACILITER ET FAVORISER LES PARTENARIATS (PUBLIC, PRIVÉ) POUR DES PROJETS DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Dans le contexte de la notion élargie du patrimoine et de la gouvernance participative, il est opportun de développer des partenariats public-privé pour des projets de conservation et de valorisation du patrimoine. La gouvernance participative implique que la société civile, le citoyen sont associés aux différentes étapes du processus, depuis la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et son financement. En corollaire, des modes de financements alternatifs et des contributions de diverses natures permettant une meilleure prise en compte des attentes de la population doivent être encouragés et développés.

Cette recherche de financement complémentaire doit participer à une amplification des moyens et ne doit pas servir de prétexte à un désengagement des États. Ces pratiques nouvelles requièrent au contraire un fort investissement de l'autorité publique et des codes éthiques appropriés pour préserver la nature, l'intégrité et le sens du patrimoine, par l'adhésion aux valeurs d'un projet partagé.

Défis concernés :	S1	S2	S4	S5	S6	S7	S8
Interfaces :	D5	D1	D7				

Pistes d'action :

- Identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées par un partenariat en faveur du patrimoine

- S'appuyer sur les organismes compétents (chambres consulaires, groupements d'entreprises, clubs de mécènes) pour susciter et encourager des partenariats
- Sensibiliser les partenaires potentiels à la valeur du patrimoine pour la société
- Établir des chartes qui fixent le respect de normes éthiques pour les partenaires d'un projet : exigences, contreparties
- Développer la recherche de financements alternatifs pour la conservation et la restauration des biens du patrimoine culturel et pour des opérations ponctuelles de valorisation et de promotion
- Adopter des mesures adéquates pour encourager le mécénat et le sponsoring en faveur du patrimoine culturel
- Soutenir les chantiers-écoles, les chantiers de bénévoles accompagnés par des professionnels
- Soutenir et encourager le bénévolat
- Soutenir les contributions de diverses natures : temps, matériel, prêt d'outils, etc.
- Encourager la participation financière de la population à des projets patrimoniaux qui les concernent afin de les responsabiliser et renforcer les liens avec les institutions culturelles et les autorités publiques (ex : crowdfunding)

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Lottery Fund (UK) (www.biglotteryfund.org.uk)

2) COMPOSANTE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE » (D)

La composante « développement territorial et économique » porte sur les relations du patrimoine culturel avec le développement territorial, l'économie, et la gouvernance territoriale dans le respect des principes du développement durable.

Défis

- D1. Construire une société plus inclusive et cohésive
- D2. Développer la prospérité de l'Europe en prenant appui sur ses ressources patrimoniales
- D3. Assurer à la population européenne un cadre de vie de qualité, en harmonie avec son environnement culturel et naturel
- D4. Mettre en œuvre le principe de la conservation intégrée
- D5. Garantir la prise en compte du patrimoine dans les stratégies et les programmes du développement territorial durable
- D6. Développer les capacités des services publics pour répondre aux enjeux du développement territorial durable par un meilleur usage du patrimoine
- D7. Préserver et développer les capacités des services publics à répondre aux enjeux du patrimoine
- D8. Développer l'utilisation et la réutilisation du patrimoine

Recommandations

RECOMMANDATION D1

PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL COMME RESSOURCE ET FACILITER LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Le patrimoine constitue un capital irremplaçable, à forte valeur culturelle, sociale, environnementale, économique et scientifique. Ses ressources sont des actifs à long terme qui contribuent au développement et à la gestion durable des territoires. La démonstration des multiples impacts positifs du patrimoine sur les domaines économique, culturel, social et environnemental s'appuie sur une collecte de preuves de plus en plus nombreuses, à même de convaincre des investisseurs de toutes sortes (collectivités, propriétaires privés, entreprises commerciales, philanthropes, ONG). Investir dans le patrimoine contribue directement et indirectement au développement de l'économie.

Défis concernés :	D2	D3	D4	D5	D6	D7	
Interfaces :	S2						

Pistes d'action :

- Soutenir et valoriser des projets impliquant le patrimoine dans le respect de son intégrité
- Mettre en place ou consolider les mesures incitatives (subventions, défiscalisation...) en faveur de la préservation et la gestion du patrimoine culturel et pour l'éducation au patrimoine
- Démontrer les impacts positifs du patrimoine pour la société et le territoire et les retours sur investissement sur base d'exemples
- Valoriser les contributions de diverses natures à des projets concernant le patrimoine
- Supporter des projets d'investissement dans le patrimoine culturel (en relation avec les connaissances et les compétences) comme un facteur stratégique de contribution et de soutien à l'économie créative

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Rapport « Cultural Heritage counts for Europe », 2015 (Europe)
(<http://www.theheritagealliance.org.uk/cultural-heritage-counts-for-europe/>)
- Art Bonus (Italie) : régime de taxe favorable au soutien de la culture par des donations.
(<http://artbonus.gov.it/>)

RECOMMANDATION D2

SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE SECTEUR DU PATRIMOINE, GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'Union européenne estime que le secteur patrimonial représente plus de 300.000 emplois directs et 7 millions d'emplois indirects. Générateur de nombreux emplois, ce secteur couvre une large palette de métiers avec des niveaux de compétences et de qualification variés et des missions très diversifiées (conservation et restauration, ingénierie et maintenance, administration et gestion, étude et valorisation, recherche, développement technique particulier, interprétation et animation, etc.). Stable, saisonnier ou ponctuel, l'emploi se répartit dans le secteur public, privé, associatif et concerne aussi des secteurs associés, en particulier le tourisme, le commerce, la recherche, l'éducation. Investir dans le patrimoine contribue à l'emploi et participe ainsi à une société inclusive et cohésive.

Défis concernés :	D1	D2	D3	D5	D6	D7	
Interfaces :	C2	C5	S8				

Pistes d'action :

- Soutenir les relations entre le secteur patrimonial et les organismes en charge de l'économie et de l'emploi
- Utiliser les capacités d'insertion et de réinsertion professionnelle du secteur
- Faciliter l'accès des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises aux marchés publics
- Informer le public et le contribuable, les élus, les décideurs sur les impacts économiques et sociaux du patrimoine
- Soutenir les services ministériels du patrimoine pour la recherche et le maintien des savoir-faire
- Mettre en place des politiques intersectorielles permettant au patrimoine de contribuer aux autres secteurs
- Soutenir le développement du patrimoine culturel avec les services et les travaux qui se basent sur la recherche et les savoir-faire

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Plan Patrimoine-Emploi, Gouvernement wallon (Belgique, Wallonie)

RECOMMANDATION D3

VALORISER LES MÉTIERS ET LES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

Les métiers du patrimoine contribuent au développement local et durable et suscitent un grand intérêt du public. Le dialogue in situ entre les professionnels et les visiteurs (habitants, touristes) est une manière originale de transmettre des connaissances et de valoriser des professions souvent méconnues. Celles-ci utilisent conjointement des techniques traditionnelles et des techniques innovantes, et sont susceptibles d'attirer les jeunes. C'est aussi un moyen d'informer le contribuable sur l'usage des fonds publics et de le convaincre de l'importance du patrimoine.

Défis concernés :	D1	D3	D5	D6			
Interfaces :	C1	C2	C4	C5	C8	S4	

Pistes d'action :

- Programmer des opérations de valorisation des métiers et des professionnels du patrimoine sur un territoire

- Ouvrir au public les chantiers de fouilles et de restauration (monuments, jardins, archives, œuvres d'art, artefacts, etc.)
- Donner accès à des carrières, des conservatoires de plantes, des collections dans les musées, etc.
- Organiser l'ouverture d'ateliers, de laboratoires et démonstrations

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Journées européennes des Métiers d'Art (Europe) (<http://www.journeesdesmetiersdart.fr/en-europe>)
- Le salon Denkmal à Leipzig (Allemagne)

RECOMMANDATION D4

DÉVELOPPER DES ÉVALUATIONS D'IMPACT SUR LE PATRIMOINE DANS LE CADRE DE PROJETS DE RÉHABILITATION, DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES

Par la mise en œuvre du principe de “conservation intégrée”, la dimension patrimoniale participe d'autres secteurs d'activités et mérite, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement territorial, d'être considérée comme une ressource et non comme une contrainte. Les exigences de qualité qui accompagnent le respect et la valorisation du patrimoine aident à atteindre un niveau de qualité optimisé.

Défis concernés :	D2	D3	D4	D5	D6		
Interfaces :	C5						

Pistes d'action :

- Généraliser les évaluations d'impact sur le patrimoine
- Soutenir les projets de rénovation et de réhabilitation sur les biens patrimoniaux existants
- Vérifier et favoriser l'opportunité de conserver et de mettre en valeur les témoins du patrimoine en priorité à la réalisation de construction neuve si le programme le permet

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Les directives opérationnelles de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, quant aux systèmes efficaces de gestion (II.F) déclare que les évaluations d'impact pour des interventions proposées sont essentielles pour toutes les propriétés de patrimoine mondial et pourraient être étendues, en les adaptant, à d'autres catégories de patrimoine

RECOMMANDATION D5

ENCOURAGER LA RÉUTILISATION DU PATRIMOINE

Outre ses valeurs culturelles, le patrimoine possède une valeur économique indéniable mais peu ou mal perçue. Comme tout bien et service, il a une valeur marchande et peut constituer une valeur refuge. Dans sa composante immobilière, il est partie d'une organisation spatiale organique et contribue au fonctionnement des collectivités locales. En prenant en compte l'énergie grise, trop rarement comptabilisée dans les projets d'aménagement, il permet de réaliser de véritables économies d'énergie, ce qui en fait une alternative crédible sur le plan énergétique par rapport à la construction neuve. La réutilisation adaptée du patrimoine culturel est une des mesures de réduction importantes pour faire face aux effets négatifs de changements démographiques des zones urbaines et des zones rurales.

Défis concernés :	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
Interfaces :	S8	C3					

Pistes d'action :

- Reconnaître et promouvoir la conservation intégrée comme priorité des politiques du patrimoine
- Mettre en œuvre des mesures incitatives en faveur de l'entretien et de la maintenance du patrimoine
- Consolider les législations nationales pour éviter la destruction des biens du patrimoine culturel, mobilier et immobilier
- Favoriser la réutilisation du patrimoine à de nouveaux usages, mais en respectant les valeurs du patrimoine

Public cible : local, national, régional

Exemples d'action :

- Créer des dépôts sécurisés et avec les conditions de conservation requises, ex. le parc archéologique et centre de conservation et de recherche de Bibracte en Bourgogne (France) (<http://www.bibracte.fr/>)
- Centre Fraunhofer pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments historiques. Alte Schöfferei at Kloster Benediktbeuern (Allemagne) (<http://www.denkmalpflege.fraunhofer.de/>)

RECOMMANDATION D6

GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉNERGIE

L'approche intégrée est un principe essentiel des politiques patrimoniales en Europe. Il est unanimement admis que le patrimoine ne peut être considéré isolément de son contexte physique et culturel. La volonté de développer un cadre de vie de qualité suppose aussi une démarche réciproque et la prise en compte du patrimoine dans les autres politiques sectorielles et plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement, y compris par les politiques agricoles.

Défis concernés :	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
Interfaces :	C6	S7	C4				

Pistes d'action :

- Prendre systématiquement en compte le patrimoine dans les documents de planification territoriale et de gestion environnementale à tous les niveaux de pouvoirs
- Adopter des politiques et des mesures législatives facilitant l'approche intégrée depuis et vers le patrimoine
- Mener des actions pilotes sur le bilan énergétique dans le bâti ancien

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Introduction dans les réglementations des obligations concernant le patrimoine mondial ([Article 209/1 du CWATUP](#)) (Belgique/Wallonie)

RECOMMANDATION D7

PRENDRE EN COMPTE LE PATRIMOINE DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

Le tourisme se décline sous une multitude de formes et de publics cibles et le patrimoine est l'un des atouts majeurs de l'offre. Le développement d'un tourisme durable exige à la fois de satisfaire les attentes du visiteur et de préserver le patrimoine ainsi que la qualité de vie des habitants. La mobilité lente, la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment par de nouveaux récits basés sur le patrimoine immatériel des collectivités locales, sur l'artisanat, les produits fruits des savoir-faire traditionnels, les fêtes et coutumes contribuent à l'économie et offrent aux touristes une expérience culturelle authentique, renforcent l'identité locale et l'ancrage des populations locales dans le territoire. Le tourisme culturel lent favorise la rencontre entre les peuples et les cultures et soutient le respect et la compréhension mutuels. Diversifier et mieux communiquer l'offre touristique est crucial pour soulager la pression sur les zones trop fréquentées et attirer l'attention sur les moins connues. Selon les contextes, il conviendra donc d'encourager, de développer, de réguler, de freiner les activités touristiques.

Défis concernés :	D1	D2	D3	D4	D5	D6	
Interfaces :	S4	S6	S8	C3	C7	C8	

Pistes d'action :

- Établir des conventions Culture-Patrimoine-Tourisme au niveau national
- Mettre en place des activités touristiques intégrant les atouts patrimoniaux et les savoir-faire locaux
- Valoriser de manière raisonnée le patrimoine culturel dans la promotion touristique d'un territoire
- Organiser la concertation avec les populations locales pour un tourisme durable et respectueux s'appuyant sur les valeurs du patrimoine culturel
- Informer et sensibiliser les acteurs du tourisme (professionnels, prestataires) au patrimoine culturel, à son potentiel et à sa vulnérabilité
- Développer des coopérations interprofessionnelles et intersectorielles
- Co-concevoir des supports destinés aux touristes (guide, assistant virtuel de séjour, visites géo localisées, etc.)
- Évaluer les impacts négatifs et les mesures normatives de limitation

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (Europe)

RECOMMANDATION D8

CONSERVER, RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE EN S'APPUYANT D'AVANTAGE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine oblige sans cesse à inventer de nouvelles solutions dans un contexte changeant, à développer des recherches pluri et interdisciplinaires, à expérimenter de nouveaux modèles, de nouvelles méthodes, et incite à utiliser les nouvelles technologies, à bon escient.

Défis concernés :	D2	D4,	D6	D8			
Interfaces :	C5	C6	C7				

Pistes d'action :

- Informer les acteurs du patrimoine, en coopération avec des spécialistes, sur les nouvelles technologies, leur potentiel et leurs limites

- Réaliser des études préalables aux travaux de restauration appuyées sur des technologies non invasives (numérisation, réalité augmentée, scanner 3D, modélisation, drone, Lidar, etc.)
- Recourir à des techniques d'exploration non invasives pour étudier des parties non accessibles ou fragiles
- Développer les représentations du patrimoine par les nouvelles technologies (modélisation, impression 3D)

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Recherches archéologiques avec procédé Lidar pour revisiter un site archéologique (cf. Stonehenge, UK) (<http://www.wessexarch.co.uk/stonehenge/explore-stonehenge-landscape-lidar-survey>)

RECOMMANDATION D9

UTILISER DES TECHNIQUES INNOVANTES POUR PRÉSENTER LE PATRIMOINE CULTUREL AU PUBLIC TOUT EN PRÉSERVANT SON INTÉGRITÉ

Les techniques et approches innovantes doivent être largement mobilisées dans les opérations de valorisation mais employées avec discernement pour répondre au double défi de préserver l'intégrité du patrimoine culturel et de le rendre accessible au plus grand nombre.

Défis concernés :	D3	D4	D5				
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Définir des conditions d'accès ou de visite optimales et rechercher des solutions pour les atteindre
- Présenter un espace ou un objet disparu, inaccessible, fragile, dissocié de son contexte
- Reconstituer ou créer des artefacts
- Organiser un circuit de visite dans un espace sensible
- Impliquer les acteurs locaux et les populations locales dans la mise en place de dispositifs innovants

Public cible : local, régional

Exemples d'action :

- Reconstitution de grottes en fac-similé (Chauvet, Lascaux, Altamira)

RECOMMANDATION D10

S'APPUYER SUR LE PATRIMOINE CULTUREL POUR CARACTÉRISER UN TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ ET SON RENOM

Si les productions culturelles reconnues comme patrimoine sont influencées par les lieux et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent, elles marquent aussi ces lieux, souvent durablement, contribuant ainsi au caractère d'un territoire. Le patrimoine, matériel et immatériel constitue alors un atout pour l'attractivité sociale et économique et le renom du territoire, dont les effets sont amplifiés par la combinaison avec d'autres potentialités.

Défis concernés :	D1	D2	D3	D4	D5	D6	
Interfaces :	C2	C3	C6				

Pistes d'action :

- Identifier les atouts d'un territoire incluant le patrimoine dans sa diversité
- Analyser de manière critique et prospective un territoire intégrant les apports et la caution intellectuelle du secteur patrimonial
- Maintenir ou relocaliser les activités économiques traditionnelles
- Valoriser les qualités durables du patrimoine (utilisation de ressources locales, circuit court, etc.)
- Promouvoir un branding éthique (gestion d'une image respectueuse du patrimoine)
- Élaborer une charte de gestion territoriale prenant en compte le patrimoine

Public cible : local, régional

Exemples d'action :

- Projets Leader (UE) : Groupes d'action locale (GAL) (http://www.europe-centre.eu/fr/42/Le_programme_LEADER.html)

RECOMMANDATION D11

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODÈLES DE GESTION GARANTISSANT AU PATRIMOINE DE BÉNÉFICIER DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES QU'IL GÉNÈRE

Le patrimoine est une composante importante de l'attrait d'un territoire pour ses habitants, les acteurs économiques, les touristes. Trop souvent, il apparaît comme une charge qui grève les budgets publics sans prise en considération de ses effets positifs sur le foncier, le développement économique et social du territoire. De nouveaux modèles de gestion doivent permettre au patrimoine de bénéficier, du moins en partie, de la plus-value qu'il engendre. Ces financements devraient être affectés prioritairement à la conservation.

Défis concernés :	D1	D2	D3	D4	D6		
<i>Interfaces :</i>	S6	S8	C7				

Pistes d'action :

- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs économiques locaux à l'impact du patrimoine sur leurs activités
- Favoriser la création de fonds en faveur du patrimoine alimentés par les acteurs économiques et les exploitants des biens patrimoniaux
- Développer de nouvelles recettes affectées type "rentes des monuments"

Public cible : local régional, national

Exemples d'action :

- Rente de monument Les personnes physiques et morales qui exercent des activités commerciales dans le patrimoine culturel immobilier, ou dans les zones urbaines protégées désignées, paient une rente. Le montant de la rente est déterminé par la Ville ou les autorités municipales. De ce montant, 60% va à la Ville ou le budget municipal, et 40% au budget de l'Etat, à la disposition du Ministère de la Culture qui utilise les fonds pour la préservation du patrimoine culturel. Les recettes budgétaires de la rente de monument sont versées exclusivement pour la protection et la préservation des biens culturels. En général, elle est utilisée pour les biens culturels de propriété publique, mais peut également être utilisée pour des travaux sur des propriétés privées - par exemple pour améliorer l'état des façades dans le but d'améliorer l'image d'un lieu (Dubrovnik, Croatie).

3) COMPOSANTE « CONNAISSANCE ET ÉDUCATION » (C)

La composante « connaissance et éducation » porte sur les relations entre le patrimoine et la connaissance partagée, qui va de la sensibilisation à la recherche en passant par la formation.

Défis

- C1. Contribuer à une société de la connaissance partagée
- C2. Identifier, conserver, transmettre et partager les savoirs et les savoir-faire patrimoniaux
- C3. Sensibiliser aux valeurs véhiculées par le patrimoine
- C4. Assurer aux acteurs du patrimoine un accès à la formation tout au long de la vie
- C5. Garantir un haut niveau technique pour l'ensemble des métiers du patrimoine
- C6. Soutenir, renforcer et valoriser la coopération intergouvernementale
- C7. Encourager la recherche concernant le patrimoine
- C8. Faire adhérer les jeunes à la cause patrimoniale

Recommandations

RECOMMANDATION C1 :

MIEUX INTÉGRER L'ÉDUCATION AU PATRIMOINE DANS LES CURSUS SCOLAIRES

L'éducation des jeunes au patrimoine est fondamentale depuis le plus jeune âge notamment dans le cadre traditionnel du programme éducatif artistique et culturel. Elle doit être fondée sur une approche pluridisciplinaire et transversale des expressions patrimoniales diverses. Elle vise à développer des compétences (identifier, analyser, etc.), et à initier les jeunes au fait d'apprécier des œuvres. Elle favorise également la compréhension des métiers et des techniques, leur pratique et leur histoire. L'éducation au patrimoine aide ainsi à mieux comprendre le milieu de vie et plus largement le monde qui nous entoure. Elle ouvre à une meilleure connaissance de soi, et de l'autre ; elle incite au respect mutuel et à celui du cadre de vie et aide à faire des citoyens responsables. Elle peut être mise en œuvre sans être nécessairement intégrée dans un cursus scolaire officiel. Outre les élèves et les enseignants, cette éducation doit mobiliser les parents et les associations ainsi que le secteur patrimonial lui-même.

Défis concernés :	C1	C2	C3				
Interfaces :	S4						

Pistes d'action :

- Adapter les programmes scolaires
- Former les enseignants, les formateurs, etc.
- Établir un dialogue entre le secteur de l'enseignement et les services en charge du patrimoine, les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, etc.
- Initier des projets éducatifs transdisciplinaires incluant le patrimoine
- Promouvoir la coopération avec les associations, sociétés historiques, etc.
- Développer des activités de terrain : visites, excursions, interviews, reportages
- Invitation à l'école d'un spécialiste du patrimoine
- Rendre les informations numériques concernant le patrimoine plus ouvertes, plus accessibles et plus faciles à utiliser
- Soutenir les programmes organisés par des professionnels de musée, qui se déroulent dans les musées

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Conception de matériel pédagogique pour enseignants en coopération avec la the Society of History and Social Study Teachers and the Ministry of Education (Estonie)

RECOMMANDATION C2 :**METTRE EN ŒUVRE DES MESURES INCITANT LES JEUNES À PRATIQUER LE PATRIMOINE**

Pour faire davantage adhérer les jeunes à la cause du patrimoine, il faut aller à leur rencontre, analyser leurs motivations et leurs freins, et actionner plusieurs leviers : éducation, réseaux, implication dans des activités, etc. Des mesures appropriées peuvent en complément inciter les jeunes à initier voire à développer de nouvelles pratiques incluant le patrimoine.

Défis concernés :	C2	C3	C8				
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Mettre en place un "Pass culture/Patrimoine", patrimoine par tranches d'âge avec évaluation du dispositif
- Favoriser la création d'événements ciblés pour les jeunes
- Offrir la gratuité, des tarifs réduits
- Développer des mesures incitatives élaborées en concertation avec des jeunes
- Valoriser et stimuler les pratiques de jeunes (médias, concours)
- Organiser des événements décalés avec le patrimoine comme support

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Compétition de fabricants de patrimoine culturel pour enfants et jeunes, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine en Finlande (http://www.kulttuuriperintokasvatus.fi/wp-content/uploads/2015/04/Cultural-Heritage-Makers2015_Instructions.pdf) ;

RECOMMANDATION C3 :**ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ POUR CAPTIVER LE PUBLIC DU PATRIMOINE**

Les attentes du public évoluent au rythme de la société et des avancées technologiques. Le défi du patrimoine est d'attirer et de captiver un large public en faisant preuve de créativité et lui procurant des clés de lecture qui donnent envie de prolonger et de renouveler l'expérience. Atteindre cet objectif exigeant présuppose un dialogue entre le milieu du patrimoine, garant du respect qui lui est dû, et l'univers de la création contemporaine (cinéma, musique, littérature, nouvelles technologies, design, jeux informatiques, etc.). D'autre part, le patrimoine est lui-même une source d'innovation scientifique et technique à valoriser auprès du public.

Défis concernés :	C1	C2	C3	C4			
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Valoriser des interrelations entre le patrimoine et les technologies de pointe en matière d'archéologie, de conservation et de restauration
- Mettre en scène le patrimoine dans le cadre d'événements culturels ou touristiques
- Établir des dispositifs interactifs pour sensibiliser ou favoriser la connaissance
- Favoriser la création de jeux consacrés au patrimoine et à ses valeurs
- Organiser des événements pluridisciplinaires : spectacle vivant, arts de la rue, arts visuels, etc. qui s'appuient et expriment la valeur patrimoniale d'un lieu

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Anatomy of Islands, Vis (Croatie) (<http://www.anatomija-otoka.com/>)

RECOMMANDATION C4 :

ASSURER UNE FORMATION OPTIMALE DES INTERVENANTS NON PROFESSIONNELS ET DES PROFESSIONNELS D'AUTRES SECTEURS ASSOCIÉS AU PATRIMOINE

De nombreuses personnes interviennent dans le secteur du patrimoine culturel, sans être des professionnels du patrimoine : propriétaires, saisonniers, stagiaires, bénévoles, ou professionnels issus d'autres secteurs qui participent, parfois indirectement, à la valorisation du patrimoine (accueil, tourisme, agritourisme, communication, banques, assurances, autres domaines culturels, mais aussi services de secours en cas de catastrophes, etc.). Il est important de sensibiliser ces acteurs au patrimoine, de leur donner accès aux fondamentaux par une mise en contexte, un coaching ou bien un tutorat. Assurer un tel encadrement doit faire partie des missions des professionnels.

Défis concernés :	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Organiser des sessions de formation/initiation - incentives dédiées aux guides locaux, saisonniers, stagiaires, prestataires
- Développer des sessions d'initiation à l'identification et à l'inventaire du patrimoine local
- Initier des sessions de sensibilisation destinées aux propriétaires de patrimoine
- Mobiliser les professionnels en faveur de la transmission des savoirs et savoir-faire
- Encourager la découverte du patrimoine avec des professionnels
- Soutenir le parrainage d'un non professionnel par un professionnel
- Intégrer le patrimoine et ses particularités dans les plans d'intervention d'urgence

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action :

- Projet européen Europe tour sur l'autonomisation des zones rurales pour développer le potentiel du tourisme culturel (il vise à améliorer la qualification des intervenants dans les domaines culturels du tourisme rural : www.europetour.tips)

RECOMMANDATION C5 :

DIVERSIFIER LES SYSTÈMES DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

Les métiers évoluent et les parcours professionnels sont moins linéaires, plus complexes, nécessitant une formation tout au long de la vie, une adaptation à des nouvelles situations voire des reconversions. Très diversifié, le secteur du patrimoine a besoin de généralistes dotés d'une solide formation de base, d'une ouverture d'esprit et d'une capacité de changement. Le Patrimoine a également un besoin de spécialistes dans des domaines de pointe afin de garantir son domaine d'excellence. En matière de patrimoine comme dans d'autres secteurs, on assiste à une nette tendance à la double formation et à l'importance d'une actualisation des connaissances et des compétences. Ce contexte plaide en faveur d'une diversification des systèmes de formation (centres de formation des professionnels, apprentissage spécifique pour les jeunes, formation en alternance et mobilités, écoles et universités, formation interne, etc.) et d'un travail en réseau.

Défis concernés :	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Informer sur les systèmes et les mesures incitatives existants, au niveau national et européen
- Évaluer : établir un diagnostic et formuler des propositions d'amélioration au sujet de la formation des professionnels
- Pérenniser les mesures adéquates
- Soutenir la généralisation du compte personnel de formation
- Renforcer la coopération entre l'université, les écoles et les centres de formation
- Veiller à l'articulation des systèmes de formation et des réseaux de professionnels
- Organiser des sessions de formation interne avec l'appui d'experts (thématique, questions techniques et spécifiques, actualité, dialogue interdisciplinaire ou intersectoriel, etc.)
- Développer des bourses pour les professionnels
- Utiliser les opportunités du programme Erasmus +
- Soutenir les échanges de bonnes pratiques et la mobilité nationale et internationale : apprentis, jeunes professionnels, formation continue
- Soutenir le compagnonnage en Europe

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- « Erasmus de l'apprentissage », test lancé par 11 entreprises françaises et allemandes, 2016.

RECOMMANDATION C6 :

DÉVELOPPER DES BANQUES DE CONNAISSANCES SUR LES MATÉRIAUX, LES TECHNIQUES, ET LES SAVOIR-FAIRE

Les menaces de disparition qui pèsent en particulier sur de nombreux métiers et usages patrimoniaux, rendent urgents la création ou le développement de conservatoires et de banques de connaissances sur les matériaux, les techniques et les savoir-faire, en veillant à ne pas les dissocier des savoirs, des modèles et des processus à l'œuvre. Complémentaires à d'autres bases existantes, ils ont vocation à conserver des échantillons, des données et des informations, à les actualiser, et à les diffuser largement. Vivifiante, cette mémoire partagée doit être dynamisée et valorisée comme source d'inspiration. Elle est également destinée à renforcer les (bonnes) pratiques professionnelles.

Défis concernés :	C2	C3	C4				
Interfaces :	S4	D2	D7				

Pistes d'action :

- Créer des conservatoires des savoirs et savoir-faire, traditionnels ou générés par la gestion du patrimoine
- Utiliser les nouvelles technologies pour la documentation et la conservation des savoir-faire
- Créer un centre européen des savoir-faire (en lien avec le réseau européen des savoir-faire)
- Créer et développer des « matériauthèques »

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Centre pour le patrimoine culturel immatériel, Institut d'ethnologie et de recherche sur le folklore (Croatie)

RECOMMANDATION C7

GARANTIR LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DES SAVOIR-FAIRE DES MÉTIERS DU PATRIMOINE

La transmission des savoirs et des savoir-faire des métiers du patrimoine est indispensable pour assurer la conservation du patrimoine mais elle est fragile et peut se perdre en une génération, avec le départ en retraite et la fermeture d'entreprises. Elle est en soi une richesse et un héritage constitutif de la culture européenne qui peut susciter des vocations chez des jeunes ou des personnes en reconversion. Assurer et garantir cette transmission, c'est aussi pérenniser des emplois et des activités à forte valeur patrimoniale dotées bien souvent d'un potentiel de renouvellement.

Défis concernés :	C1	C2	C3	C4	C8		
Interfaces :	S4						

Pistes d'action :

- Soutenir les maîtres-ouvriers en faveur de la transmission
- Adopter des mesures facilitant la reprise d'ateliers par des plus jeunes
- Accompagner les entreprises en faveur de l'accueil des jeunes
- Organiser des expositions, démonstrations
- Promouvoir l'émulation à travers des concours
- Valoriser les métiers manuels (école, médias, etc.)
- Développer l'enseignement et la pratique des opérations manuelles (dessin mesures, etc.) conjointement à la conception assistée par ordinateur
- Soutenir la création et le développement de centres de formation aux métiers du patrimoine
- Soutenir le réseau européen des centres de formation aux métiers du patrimoine

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Centre de formation des métiers du patrimoine à l'ancienne abbaye de La Paix-Dieu à Amay (Belgique/Wallonie)
- Ecole d'Avignon (France)
- National Heritage Training group et le Conservation, Regeneration & Community Development across the North East, Cumbria & North Yorkshire Angleterre)
- La Villa Fabris, Centro Europeo per i mestieri del Patrimonio (Italie)
- International Built Heritage Conservation Training Centre (Roumanie)
- Zentrum für Restaurierung und Denkmalpflege, Herrstein (Allemagne)
- Centro Albayzin, Escuela Andaluza de Restauracion (Espagne)
- REMPART (France)
- Centre d'artisanat tradition à Lika-Senj County (Croatie)

RECOMMANDATION C8

GARANTIR LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS INTERVENANT SUR LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

Le patrimoine, et en particulier les biens protégés, exige l'intervention de personnes compétentes. Face à la disparition de nombreux métiers et à la fermeture d'entreprises, des mesures urgentes s'imposent pour définir des normes, garantir un niveau de compétences pour toute intervention, et accroître la qualité par l'élaboration de qualifications et de certifications. Une coordination et une mise en cohérence au niveau européen s'avèrent aujourd'hui indispensables.

Défis concernés :	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Mettre en place des dispositifs pour vérifier les compétences des professionnels intervenants sur les biens classés
- Mobiliser les élus et les collectivités
- Mobiliser le secteur privé et responsabiliser les auteurs de projets et les entreprises
- Assurer la concertation entre services compétents : emploi, formation, entreprise, culture
- Adopter des mesures d'accompagnement (des collectivités) en faveur des entreprises de qualité

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Ordonnance sur les conditions d'octroi, aux personnes physiques et morales, d'un permis de travail en matière de protection et de préservation des biens culturels (Croatie)

RECOMMANDATION C9 :

DÉVELOPPER DES PROGRAMMES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE EN PHASE AVEC LES BESOINS DU SECTEUR ET EN PARTAGER LES RÉSULTATS

Le patrimoine est en constante évolution. Son champ de connaissance et d'action s'est fortement agrandi ces dernières décennies. L'abondante production de connaissances en lien avec le patrimoine résulte de plusieurs types de travaux : études documentaires, scientifiques, techniques, etc. réalisées par les professionnels du patrimoine, recherches universitaires émanant de différentes disciplines (sciences humaines ou sociales, etc.) appliquées à un terrain ou inscrites dans des programmes, travaux conduits par des non professionnels, etc. L'ensemble des problématiques évolue selon les enjeux du patrimoine. Pour le bénéfice commun, il convient de soutenir des travaux en phase avec les réalités et les besoins du secteur, tout en veillant à préserver l'indépendance de la recherche académique. Des recherches multidisciplinaires sont nécessaires aux niveaux national et européen pour répondre aux demandes de plus en plus complexes pour assurer une transmission durables aux générations futures. Les résultats doivent être diffusés, partagés et discutés et, autant que possible, s'inscrire dans un processus de pérennisation.

Défis concernés :	C2	C3	C4	C5			
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Identifier des pistes pertinentes pour des études et sujets de recherche (approches descendante et ascendante)
- Encourager une approche interdisciplinaire et internationale du patrimoine
- Étudier comment le patrimoine peut contribuer à répondre aux besoins des autres secteurs
- Veiller à la restitution des études et recherches auprès des professionnels, des décideurs et des usagers
- Évaluer et pérenniser les études et recherches
- Initier des programmes d'études thématiques sur plusieurs territoires
- Développer des programmes de vulgarisation (conférence, cours, radio-TV, publications destinées à des publics spécifiques, etc.)
- Ouvrir les centres de recherche au public
- Organiser des rencontres publiques entre professionnels, chercheurs et usagers (problématiques patrimoniales et débats)
- Mettre en avant des thématiques reliant les disciplines (sciences et patrimoine, innovation et patrimoine)
- Soutenir la coopération européenne et internationale en matière de recherche appuyée sur les réseaux

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Activités de recherche et publication « Hérito » (ICC, Cracovie, Pologne)
- An interactive research and conservation project of the Retable of the High Altar of St. Nicholas' Church (Tallin, Estonie). <http://nigulistemuuseum.ekm.ee/en/on-view/on-view/rode-altarpiece-in-close-up/>.
- JPI - Cultural Heritage and Global Change : <http://www.jpi-culturalheritage.eu/>
- Projet européen « Climate for Culture » visant à évaluer l'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel (www.climateforculture.eu)

RECOMMANDATION C10

FAVORISER ET ENCOURAGER LE TRAVAIL EN RÉSEAU

Plusieurs centaines de réseaux sont actifs dans le secteur patrimonial, aux niveaux régional, national, européen ou international. De différents types, ils regroupent des acteurs selon leur secteur d'intervention, leurs métiers, leurs préoccupations ou bien autour de projets et de thématiques spécifiques. Les réseaux désignent d'abord un mode de fonctionnement où les membres interagissent ensemble de manière souvent informelle, mais toujours constructive. Le plus souvent, ils offrent à leurs membres une plate-forme d'information, de réflexion de travail pour toutes les questions d'intérêt commun. Unis pour certains en fédération, associés parfois à des groupes internationaux de réflexion, les réseaux principaux doivent être reconnus comme partenaires et faire entendre la voix du secteur patrimonial. Le réseautage est dynamique par lui-même : des réseaux disparaissent, d'autres se créent ou sont à créer.

Défis concernés :	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Accompagner la mise en place de réseaux
- Assurer une reconnaissance des réseaux existants et faciliter leur développement
- Établir des relations avec les réseaux existants dans d'autres secteurs et ayant des intérêts communs
- Organiser le dialogue entre les réseaux et envisager des pistes d'actions communes concertées

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action :

- Les centres culturels de rencontre (<http://www.accr-europe.org/>)
- Le réseau HEREIN, outil de dialogue et d'échanges, qui facilite par exemple la coopération entre les ministères et institutions responsables de la gestion du patrimoine en Europe (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Herein/Default_fr.asp)
- Europa Nostra
- Alliance 3.3
- FEMP : Fédération européenne des métiers du patrimoine ;
- « Cultural Heritage counts for Europe » Projet de recherche européen conduit par un consortium de partenaires (ENCATC, RLICC, ICC et coordonné par Europa Nostra)

RECOMMANDATION C11 :**EXPLORER LE PATRIMOINE COMME SOURCE DE CONNAISSANCE ET D'INSPIRATION**

Le patrimoine ne se limite plus aujourd'hui à susciter ou entretenir un sentiment nostalgique. Cet héritage constitue un réservoir infini de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et de réalisations qui expriment la puissance du génie créateur humain dans toute sa diversité. En cela, il est à la fois fruit de l'innovation à travers toutes les époques et source de connaissance et d'inspiration.

Défis concernés :	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces :							

Pistes d'action :

- Utiliser des sites patrimoniaux comme résidences d'artistes en vue d'en révéler le sens
- Mettre en dialogue des objets patrimoniaux et contemporains
- Initier des ateliers-découverte du patrimoine dédiés à des artisans, à des créateurs

Public cible : local, régional

Exemples d'action :

- Utilisation de matériaux traditionnels pour un usage nouveau (isolation par le liège, le chanvre)

VII. LES INTERFACES : ESPACES DE CONVERGENCE

Certaines des actions identifiées précédemment relèvent de deux voire de trois composantes. Ces interfaces sont de réels espaces de convergences, inévitables et sont même à considérer comme une source de cohérence de la Stratégie. Ainsi certaines actions proposées relèvent à la fois de la composante « sociale » et de la composante « développement territorial et économique » ou de la composante « sociale » et de la composante « connaissance et éducation » ou encore de la composante « développement territorial et économique » et de la composante « connaissance ». Certaines actions peuvent également être communes aux trois approches. Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la situation.

Composante sociale (recommandations) S1: S2: S3: S4: S5: S6: S7: S8: S9: S10:	Interface	Composante développement territorial et économique (recommandations) D1: D2: D3: D4: D5: D6: D7: D8: D9: D10: D11:
Interface	Composante connaissance et éducation (recommandations) C1: C2: C3: C4: C5: C6: C7: C8: C9: C10: C11:	interface

VIII. PROCÉDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation de la Stratégie doit se concevoir selon les principes du *soft monitoring* tant aux niveaux européen que national. Des modalités d'évaluation sont fournies en annexe A pour une approche intégrée du patrimoine (Voir annexe A).

Au niveau du Conseil de l'Europe, HEREIN constitue l'outil de référence pour le suivi de la Stratégie ainsi qu'un canal d'échange des bonnes pratiques. Un groupe de soutien est chargé d'aider le Secrétariat à adapter le format des rapports nationaux afin de satisfaire à cet objectif. Une communication spécifique à destination des coordinateurs nationaux sera mise en place au sujet de la Stratégie. Une plate-forme ad hoc dont la composition et le mandat seront définis par le CDCPP évaluera la Stratégie sur base des informations recueillies par HEREIN et fera un rapport annuel au CDCPP à partir de 2018. Outre un état d'avancement, ce document identifiera les recommandations sur lesquelles faire porter les efforts et proposera des mises à jour éventuelles. Une première évaluation générale est à prévoir pour 2020 afin de permettre d'éventuelles adaptations de la Stratégie.

Au niveau national, le diagramme repris au paragraphe précédent et le système d'évaluation proposé en annexe permet à chaque État d'analyser, dès à présent, sa politique patrimoniale selon l'approche des 3 composantes, avec leurs interfaces, et d'identifier les champs d'actions prioritaires. La fonction de *crowdfunding* d'HEREIN sera utilisée par les États pour s'inspirer des actions menées dans d'autres États. Il appartiendra à chacun de définir le système de suivi et d'évaluation le plus approprié, éventuellement en s'inspirant des travaux menés dans le cadre des rapports nationaux HEREIN.

Annexe A

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET UTILISATION DES INDICATEURS POUR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU PATRIMOINE

Préparé par:

- Bojan Radej, Société Slovène évaluation, Ljubljana, (bojan.radej@siol.net)

- Jelka Pirkovic, Ljubljana, (jelka.pirkovic@zvks.si)

Traduit, adapté et interprété par le rapporteur

La Stratégie propose de concevoir le concept de gestion du patrimoine selon trois composantes: la composante « sociale » (S), la composante « développement territorial et économique » (D) et la composante « connaissance et éducation » (C), en intégrant un système d'évaluation adapté. Même s'il s'agit d'un découpage avec une part d'arbitraire, ces trois composantes peuvent être considérées comme trois volets essentiels de la gestion du patrimoine et indépendants car ils couvrent trois aspects très distincts du patrimoine; ils sont actionnés par des logiques uniques et ils poursuivent en conséquence des objectifs principaux largement indépendants.

La composante « sociale » signifie l'alignement des activités patrimoniales avec les valeurs européennes de reconnaissance des identités multiples et de la diversité culturelle. La priorité sociale du patrimoine est opérationnalisée par la promotion de la diversité, l'autonomisation des communautés du patrimoine et la gouvernance participative.

La composante « développement territorial et économique » se préoccupe du renforcement d'un développement économique et territorial durable mené par le patrimoine. Les principaux pilotes à cet égard sont les économies locales fondées sur les ressources, le tourisme et l'emploi dans lequel les préoccupations patrimoniales sont intégrées.

La composante « connaissance et éducation » embrasse les préoccupations relatives à l'éducation, à la recherche et à la formation tout au long de la vie, pour et avec le patrimoine. Créer des centres de connaissances du patrimoine et élaborer de nouveaux programmes d'enseignement et de recherche, sont parmi les principaux moteurs de la troisième composante de la gestion du patrimoine.

Si la gestion du patrimoine s'opère de manière séparée dans ces trois composantes sans se chevaucher, de manière verticale, en silos, les résultats restent séparés et non intégrés. Même si les préoccupations verticales dans la gestion du patrimoine sont justifiées et raisonnables, elles ne parviennent pas à rendre compréhensible les aspects horizontaux du développement du patrimoine qui sont importants – l'éducation impacte fortement les potentiels de développement et les tendances sociétales, et vice versa. Donc, les trois composantes de la gestion du patrimoine doivent être conceptualisées aussi dans leur convergence, comme condition préalable à l'amélioration de réalisations cohérentes: durable, territoriale et intégrée socialement. Par conséquent, les composantes ainsi organisées avec leurs interfaces soulignent les besoins et les effets d'une gestion du patrimoine intersectorielle.

Il existe trois principales interfaces à considérer dans la conceptualisation de la gestion du patrimoine. entre S et D, entre D et C, et entre C et S.

L'interface horizontale entre S et D couvre les nouvelles approches de la gouvernance des préoccupations patrimoniales au carrefour entre le renforcement démocratique, la participation, l'autonomisation de l'approche du patrimoine et l'amélioration des possibilités économiques liées au patrimoine. Ces deux composantes se chevauchent dans les modèles économiques et financiers innovants appropriés pour le patrimoine, qui doivent être fondés sur l'activation des potentiels locaux pour la promotion des besoins locaux.

L'interface horizontale entre D et C prend en compte l'entretien et à la transmission de la connaissance du patrimoine, les méthodes et les savoir-faire pour le développement de ces thèmes. Les ponts entre les deux sont les nouveaux outils informatiques qui relient le patrimoine aux utilisateurs, de nouvelles compétences et de nouveaux produits et services patrimoniaux.

Enfin, l'interface horizontale entre C et D représente le partage des pratiques de promotion et de sensibilisation, et les considérations normatives de la gestion du patrimoine. Elles sont conduites par l'éducation et la sensibilisation aux droits et aux responsabilités en matière de patrimoine pour les parties prenantes et aux valeurs du patrimoine pour les jeunes générations.

Lorsque la gestion du patrimoine obtient des résultats excellents pour les trois composantes, cela signifie que des mesures sectorielles évaluées séparément sont très efficaces. Lorsque la gestion du patrimoine est très efficace dans une ou deux composantes, mais pas dans les trois, cela signifie que les réalisations sectorielles (verticales) sont mal équilibrées. L'objectif d'intégration exige une évaluation solide sur cet aspect d'équilibre sectoriel ou primaire.

Lorsque la gestion du patrimoine obtient des résultats excellents avec les interfaces entre les trois composantes, elle peut être dite très cohérente. Cela signifie que les effets secondaires des mesures de politiques sectorielles sont très favorables entre eux. Si deux composantes se chevauchent de façon asymétrique, les impacts d'une composante sur l'autre sont très positifs, tandis que les autres impacts de l'autre composante sont très négatifs. C'est le cas d'interface entre certains projets économiques avec l'environnement naturel où la cohésion peut être relativement haute mais d'une manière qui ne soit pas équilibrée ; sa cohésion n'est dès lors pas réciproque.

Lorsque les interfaces sont cohérentes d'une manière mutuellement satisfaisante, alors la gestion du patrimoine peut produire des effets de synergie. Lorsque la politique du patrimoine atteint un équilibre fort élevé ainsi que la synergie la plus haute, elle peut être appelée gestion intégrée du patrimoine.

L'approche de ces interfaces implique trois directions pour la programmation intégrée et l'évaluation de la gestion cohérente du patrimoine :

1. Ce qui est directement « aspiré » par les secteurs de la politique du patrimoine ? Il s'agit de sa direction verticale: elle se rapporte à la théorie classique du programme linéaire (représentée par une chaîne: définition du problème – stratégie – but – action - impact) et d'évaluation axé sur les résultats (efficience, l'efficacité, la pertinence, la durabilité)
2. La direction horizontale, se compose de deux perspectives:
 - a) Comment chaque secteur du patrimoine à un impact sur l'autre ?
 - b) Comment les secteurs non patrimoniaux (industrie, agriculture, tourisme, politique de l'éducation...) ont un impact sur le secteur du patrimoine et de ses aspirations ?
3. Cela peut être appelé un concept d'interfaçage de la gestion du patrimoine. Ce nouveau concept peut être illustré par l'exemple hypothétique de la façon dont les impacts de la gestion du patrimoine sont évalués dans le sens vertical et horizontal. L'exemple et le concept sont basés sur Radej (2014, 2015) [1] .

Il faut commencer avec la matrice classique de Léopold qui présente les impacts des mesures de la politique du patrimoine (de M1 à M9) dans chacune des trois composantes de l'évaluation de certains critères retenus (de C1 à C6) tout au long de ces trois composantes (C, S, D).

Tableau 1: Matrice Léopold des impacts ; Impact mesuré sur l'échelle « +, -, 0 »

Critères d'évaluation		C1	C2	C3	C4	C5	C6
		Composant e C	Composant e C	Composant e S	Composant e S	Composant e D	Composant e D
Les mesures de gestion du patrimoine							
M1	Composante C	+	+	+	0	+	+
M2	Composante C	0	-	+	+	0	-
M3	Composante C	+	+	+	-	0	+
M4	Composante S	+	0	-	+	+	+
M5	Composante S	+	+	0	0	+	+
M6	Composante S	0	+	+	+	0	0
M7	Composante D	+	+	+	-	0	+
M8	Composante D	-	0	-	0	+	+
M9	Composante D	0	-	+	+	+	+

Source des données: exemple hypothétique

Les répercussions dans le tableau 1 sont partiellement agrégées, selon la source et la zone d'impact sectoriel (C par C, C par S, C par D, etc.) pour obtenir une matrice carrée de Leontief qui présente la façon dont les composantes du patrimoine impactent les uns sur l'autre à travers leurs mesures de mises en œuvre.

Tableau 2 : Matrice de Leontieff de l'impact entre les composantes. Les impacts sur l'échelle de 6- à 6+

Critères	Pilier C	Pilier S	Pilier D
Les mesures sectorielles			
Pilier C	3+	3+	2+
Pilier S	4+	2+	4+
Pilier D	0	1+	5+

Source des données: Tableau 1

Sur la diagonale du tableau 2, on distingue que le secteur D était le plus efficace pour atteindre ses objectifs sectoriels, tandis que le secteur S a été le moins efficace. Cela signifie que l'efficacité de la gestion du patrimoine prise dans son ensemble n'est pas bien équilibrée entre les trois composantes. Pour analyser les effets des interfaces, l'on doit observer les valeurs non diagonales dans le tableau 2 qui montrent comment une composante impacte l'autre. Les mesures de la composante D ne nuisent pas à la composante C (0) et l'influence très mal S (1+). L'impact de la composante S sur les autres composantes latérales C et D est plutôt favorable (4+).

L'évaluation des interfaces implique de réorganiser la présentation transversale du tableau 2 de la matrice de corrélation, dans le tableau 3. La corrélation montre deux relations latérales entre les composantes, non seulement comment S impacts D mais aussi comment D impacts S, etc. Cela permet de rattacher deux relations symétriques non diagonales dans le tableau 2. Le résultat de la corrélation est obtenu par la moyenne des relations entre deux composantes (tableau 3). Cette opération laisse l'évaluation en diagonale inchangée, puisque la corrélation ne concerne que les champs non diagonaux.

Le tableau 3 identifie là où l'interface entre C et S est le plus fort (3,5, sur 6 possible), tandis que l'interface entre C et D est la plus faible (1,0).

L'évaluation de la cohésion n'est qu'une première partie de l'évaluation : la cohésion peut être hypothétiquement forte, mais de manière unilatérale (comme dans l'amour d'un couple malheureux). Or la gestion du patrimoine aspire à atteindre une grande cohésion pour les deux côtés, elle envisage une mutualité élevée de connexions. L'indicateur du bilan faible peut être déchiffré en comparant côté gauche et à droite des équations dans le tableau 3. La réciprocité des relations entre C et S est assez élevée, comme la différence absolue entre 4 et 3 ($|4-3| = 1$) est assez petite). La situation entre C et D est tout le contraire – elle n'est pas seulement mal cohérente mais aussi très unilatérale ($|0-2| = 2$). La situation est aussi semblable entre S et D qui sont très mal équilibré en termes faibles.

Tableau 3: Matrice de corrélation des impacts des interfaces. Impacts sur l'échelle de 6- à 6+

Critères	Composante C	Composante S	Composante D
Mesures			
Composante C	3,0	$(4+3) / 2 = 3,5$	$(0+2) / 2 = 1,0$
Composante S	2,0	-	$(1+4) / 2 = 2,5$
Composante D	-	-	5,0

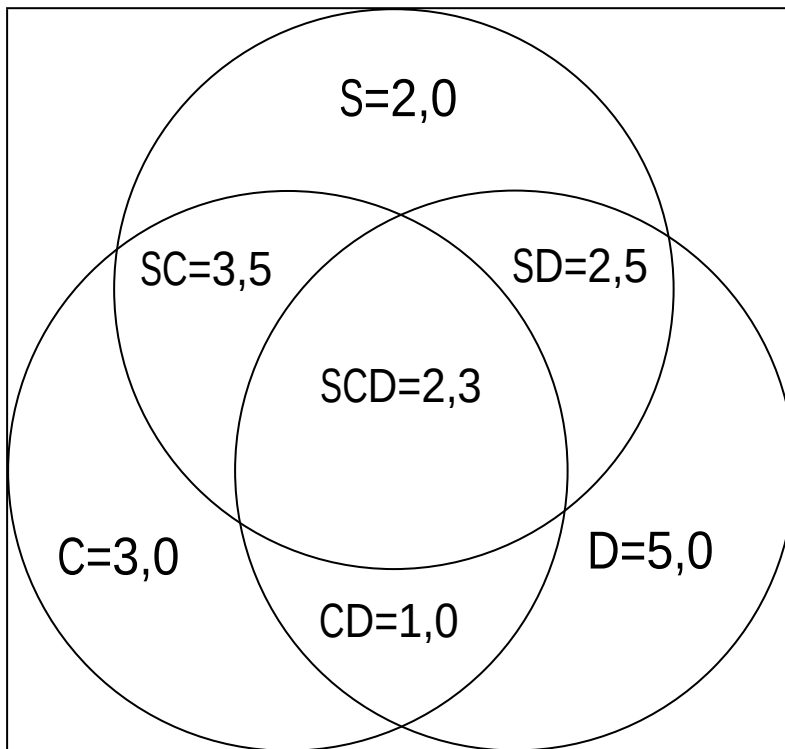
Source des données: Tableau 2.

Remarque: Par définition statistique, la corrélation évolue entre -1 et +1. Le tableau évalue la corrélation sur l'échelle élargie -6 à +6 dans le but de simplifier l'interprétation des politiques axées sur des résultats à l'échelle. En prenant en compte les constatations sur la cohésion et l'équilibre forts/faibles dans le tableau 3, on peut maintenant évaluer la valeur de toutes les interfaces comme le moyen d'évaluation des trois interfaces individuelles:

$$(3,5 + 1,0 + 2,5) / 3 = 7/3 = 2,3.$$

L'interface entre les trois composantes de la gestion du patrimoine est de 2,3 (sur 6 au maximum possible), ce qui indique une cohésion interne dans l'ensemble plutôt faible entre les trois composantes de la politique du patrimoine (schéma 1).

Schéma 1 : diagramme de Venn d'intégration des composantes de la gestion du patrimoine, à une incidence sur l'échelle de 6- à 6+



Source des données: Tableau 3.

Empiriquement les composantes de la notion de patrimoine permettent de comparer l'approche verticale avec les réalisations horizontales de la gestion du patrimoine. Dans cette illustration hypothétique, les résultats qui ne se chevauchent pas sont en moyenne mieux observables ($3,3 = (0+5, 3,0, 0 + 2)$) que le cumul des résultats (2,3). Un tel résultat est conforme aux attentes théoriques qui identifient des impacts des composantes, plus faciles à réaliser que ceux horizontaux, qui exigent une plus grande coordination et qui prennent en compte des préoccupations légitimes en matière de gestion du patrimoine.

[1] Radej B., *Social Complexity: Operational definition*, Ljubljana, Slovenian Evaluation Society: Working papers, 7/2 (June 2014).

Radej B., K. Ž. Jazbinšek, M. Dolinšek, *Measuring Smartness of Innovation Policy*, Ljubljana, Slovenian Evaluation Society: Working papers, 8/1 (June 2015).

Annexe B

LISTE DES EXEMPLES PAR RECOMMANDATIONS

Avertissement :

Les exemples de portée européenne sont placés en tête de groupe, puis les exemples sont organisés par ordre alphabétique des pays. Lorsque l'information provient du réseau Herein, celui est mentionné avant le pays.

1) COMPOSANTE « SOCIALE » (S)

La « composante sociale » (S) porte sur les relations du patrimoine avec les sociétés, la citoyenneté, la transmission et le partage des valeurs démocratiques par des méthodes de gouvernance participative et la bonne gouvernance au moyen d'une gestion participative :

Défis

- S1. Vivre en paix
- S2. Améliorer la qualité de vie
- S3. Contribuer au bien-être et à la bonne santé des individus
- S4. Préserver la mémoire collective
- S5. Établir une bonne gouvernance
- S6. Favoriser la gestion participative
- S7. Optimiser la mise en œuvre des conventions
- S8. Favoriser une approche inclusive du patrimoine

Recommandations

RECOMMANDATION S1

MIEUX IMPLIQUER LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA VALORISATION DE LEUR PATRIMOINE DU QUOTIDIEN

Exemples d'action :

- Programme de développement local de l'île de Cres - Herein - (Croatie)
- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes mentalement ou poly handicapées - Herein - (Pays-Bas) (<http://www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam>; <http://www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam>; <https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/>; <http://www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open>)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie) <http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1> <http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Protection du patrimoine local par les municipalités - Herein - (République de Slovaquie)
- Démarches participatives développées avec les écoles et les communes par l'association Qualité-Village-Wallonie (Belgique/Wallonie) (<http://www.qvw.be/>)
- « SOS patrimoine » : fiches thématiques de la Fondation rurale de Wallonie utiles à tout citoyen investi dans la sauvegarde d'un élément du patrimoine (Belgique/Wallonie) (<http://www.frw.be>)
- Subvention à la restauration du "Petit patrimoine" - Herein - (Belgique/Région Bruxelles-Capitale) (<http://patrimoine.brussels/liens/campagnes-programmes/petit-patrimoine-brochure-2015>)

RECOMMANDATION S2

RENDRE LE PATRIMOINE PLUS ACCESSIBLE

Exemples d'action :

- Activités menées lors des journées européennes du patrimoine (<http://pjp-eu.coe.int/en/web/ehd-jep/home>)

- Programme de développement local de l'île de Cres - Herein - (Croatie)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie) · <http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes mentalement ou poly handicapées - Herein - (Pays-Bas) (<http://www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam>; · <http://www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam>; · <https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/> ; <http://www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open>)

RECOMMANDATION S3

S'APPUYER SUR LE PATRIMOINE POUR AFFIRMER ET TRANSMETTRE LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'EUROPE ET DE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

Exemples d'action :

- Programme de développement local de l'île de Cres - Herein - (Croatie)
- La [Liszt Academy de musique en Hongrie](#), lauréat du prix [Europa Nostra](#) et lauréat du Label du patrimoine européen (2016) pour sa contribution à la culture et au patrimoine européens (Hongrie)
- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes mentalement ou poly handicapées - Herein - (Pays-Bas) <http://www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam>; · <http://www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam>; · <https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/> ; <http://www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open>)

RECOMMANDATION S4

VALORISER LE PATRIMOINE COMME LIEU DE RENCONTRE ET VECTEUR DE DIALOGUE INTERCULTUREL, DE PAIX ET DE TOLÉRANCE

Exemples d'action :

- Rapport sur le rôle des arts publics et des institutions culturelles dans la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel (<http://ec.europa.eu/culture/library/reports/201405-omc-diversity-dialogue>)
- Programme de développement local de l'île de Cres - Herein - (Croatie)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie) <http://valorizzazione.beniculturali.it/it/notizie/259-brera-unaltra-storia-percorsi-interculturali-nel-museo.html> <http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Brera: un'altra storia. Percorsi interculturali nel museo (Brera: another story. Intercultural trails in the museum, (Italie) (<http://valorizzazione.beniculturali.it/it/notizie/259-brera-unaltra-storia-percorsi-interculturali-nel-museo.html>))
- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes mentalement ou poly handicapées - Herein (Pays-Bas) <http://www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam>; · <http://www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam>; · <https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/> <http://www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open>)

RECOMMANDATION S5

ÉVALUER LES PRATIQUES ET PROCÉDURES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Exemples d'action :

- Société des Amis de Dubrovnik antique (Croatie) (<http://citywallsdubrovnik.hr/drustvo/?lang=en>)
- Programme de développement local de l'île de Cres – Herein - (Croatie)

- Association “4 grada Dragodid” : domaine d’action qui se concentre sur l’architecture vernaculaire, en particulier les techniques de pierre sèche et d’autres matériaux et types de construction dans le karst rural croate (Croatie) (www.dragodid.org)
- Motel Trogir : association pour la protection de l’architecture d’après-guerre (Croatie) (<http://motelitrogir.tumblr.com>)
- Adopter un monument, un modèle pour le gardiennage du patrimoine partagé, appliqué dans plusieurs pays européens. Exemple le Provincial Museum Pirkanmaa. Une façon créative de faire participer activement les habitants locaux pour la prise en charge et la préservation de la section locale leur patrimoine culturel (Finlande)
<http://adoptoimonumentti.fi/europa-nostra-award-2016/?lang=en> ; Adopt a monument brochure: https://issuu.com/vapriikki/docs/am_esite_en_n_0815 ; Best practices booklet: <https://issuu.com/vapriikki/docs/adopt-a-monument>
- “Living Heritage Wiki”, une plate-forme Web sur base de la formule Wiki, ascendante et ouverte pour permettre à quelqu’un de suggérer et décrire des entrées dans un catalogue national du patrimoine culturel intangible, en rapport avec la mise en œuvre de la Convention de l’UNESCO sur la Protection du patrimoine intangible. (Finlande)
(<http://www.aineetonkulttuuriperinto.fi/en/implementation>)
(<https://wiki.aineetonkulttuuriperinto.fi/>)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie)
<http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Commission de concertation en matière d’urbanisme et d’aménagement du territoire - Herein - (Belgique/Région Bruxelles-Capitale) (<https://urbanisme.irisnet.be/les-commissions-de-concertation>)

RECOMMANDATION S6

CRÉER UN CADRE APPROPRIÉ PERMETTANT AUX COMMUNAUTÉS ET AUX COLLECTIVITÉS LOCALES D’AGIR AU PROFIT DE LEUR PATRIMOINE ET DE SA GESTION

Exemples d’action :

- Programme de développement local de l’île de Cres - Herein- (Croatie)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie)
<http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Fondation rurale de Wallonie : processus participatif de développement rural permettant d’inscrire la sauvegarde du patrimoine dans une dynamique de projet citoyen (Belgique) (www.frw.be)

RECOMMANDATION S7

DÉVELOPPER ET VALORISER DES PROGRAMMES PARTICIPATIFS D’IDENTIFICATION DU PATRIMOINE

Exemples d’action :

- Actions menées dans le cadre des projets Interreg (UE) qui vont dans ce sens en matière de patrimoine, ex. “Trans-Formation du patrimoine”: <http://muap.be/projets/le-projet-trans-formation-du-patrimoine-interreg-iv>)
- Communauté d’initiative de Split pour la protection de 3 zones résidentielles à Split (Croatie)
- Programme de développement local de l’île de Cres - Herein- (Croatie)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie)
<http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Protection du patrimoine local par les municipalités - Herein - (République de Slovaquie)

RECOMMANDATION S8

STIMULER LES INITIATIVES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LA POPULATION POUR RÉHABILITER LE PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Programme de développement local de l'île de Cres - Herein- (Croatie)
- Accessibilité comme vecteur de la réappropriation par les habitants de Nantes du château-musée, Nantes (France)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Hongrie -
<http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>) - Herein
- Participation des populations locales aux restaurations de petits patrimoines à l'initiative de Qualité-Village-Wallonie (Belgique) (<http://www.qvw.be/>)

RECOMMANDATION S9

SOUTENIR LES PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS ET INTERCULTURELS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Programme de développement local de l'île de Cres - Herein- (Croatie)
- Ateliers « L'Outil en main » pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant en lui faisant découvrir concrètement un métier et privilégier la relation intergénérationnelle. (France)
[\(http://www.loutilenmain.fr/\)](http://www.loutilenmain.fr/) .
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie) -
<http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Programme de formations à destination des enfants et des adultes au Centre de formation des métiers du patrimoine, à l'ancienne abbaye de La Paix-Dieu (Belgique/Wallonie)
<http://www.institutdupatrimoine.be/index.php/missions/metiers-du-patrimoine>)

RECOMMANDATION S10

FACILITER ET FAVORISER LES PARTENARIATS (PUBLIC, PRIVÉ) POUR DES PROJETS DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Exemples d'action :

- Programme de développement local de l'île de Cres - Herein- (Croatie)
- Fondation du patrimoine (France) (www.fondation-patrimoine.org)
- Fondation "Total" (France) (<http://www.fondation.total.com/missions/faire-rayonner-les-cultures-et-le-patrimoine>)
- Révélateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel - Herein - (Hongrie) -
<http://www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1>
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - <https://www.facebook.com/csicsoiplebania>)
- Palazzo Madama : achat en partenariat avec Turin (Italie)
<http://www.palazzomadamatorino.it/it/blog/ottobre-2013/crowdfunding-and-more-summary>)
- Lottery Fund (UK) (www.biglotteryfund.org.uk)
- Fondation Roi Baudouin (Belgique) (www.kbs-frb.be/fr/)

2) COMPOSANTE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE » (D)

La composante « développement territorial et économique » porte sur les relations du patrimoine culturel avec le développement territorial, l'économie, et la gouvernance territoriale dans le respect des principes du développement durable.

Défis

- D1. Construire une société plus inclusive et cohésive
- D2. Développer la prospérité de l'Europe en prenant appui sur ses ressources patrimoniales
- D3. Assurer à la population européenne un cadre de vie de qualité, en harmonie avec son environnement culturel et naturel
- D4. Mettre en œuvre le principe de la conservation intégrée
- D5. Garantir la prise en compte du patrimoine dans les stratégies et les programmes du développement territorial durable
- D6. Développer les capacités des services publics pour répondre aux enjeux du développement territorial durable par un meilleur usage du patrimoine
- D7. Préserver et développer les capacités des services publics à répondre aux enjeux du patrimoine
- D8. Développer l'utilisation et la réutilisation du patrimoine

Recommandations

RECOMMANDATION D1

PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL COMME RESSOURCE ET FACILITER LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Exemples d'action :

- Rapport « Cultural Heritage counts for Europe », 2015 (<http://www.theheritagealliance.org.uk/cultural-heritage-counts-for-europe/>)
- Établissement public de coopération culturelle (EPCC), Pont du Gard, site Unesco (France)
- Art Bonus : régime de taxe favorable au soutien de la culture par des donations. (Italie) (<http://artbonus.gov.it/>)

RECOMMANDATION D2

SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE SECTEUR DU PATRIMOINE, GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Exemples d'action :

- [Alliance Patrimoine-Emploi](#), Gouvernement wallon (Belgique, Wallonie)

RECOMMANDATION D3

VALORISER LES MÉTIERS ET LES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Journées européennes des Métiers d'Art (<http://www.journeesdesmetiersdart.fr/en-europe>)
- Visites de chantiers de restauration: Notre-Dame de Poitiers, Versailles, cathédrale de Tournai, etc.
- Le salon Denkmal à Leipzig (Allemagne)
- Moj kazun – La mia, activités patrimoniales à Vodnjan centrée sur la préservation de petits abris en pierre sèche dans des champs, typiques de la péninsule d'Istrie (Croatie)
- Salon international du patrimoine culturel (SIPC) au Louvre à Paris (France) (<http://www.patrimoineculturel.com/>)
- Semaine "jeunesse et patrimoine" organisée dans le prolongement des journées européennes du patrimoine, avec la présence d'artisans, Building Heroes, activités pédagogiques de La Paix-Dieu, ateliers avec artisans (Belgique/Wallonie)

RECOMMANDATION D4

DÉVELOPPER DES ÉVALUATIONS D'IMPACT SUR LE PATRIMOINE DANS LE CADRE DE PROJETS DE RÉHABILITATION, DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES

Exemples d'action :

- Les [directives opérationnelles de l'UNESCO](#) pour la mise en oeuvre de la convention du patrimoine mondial, quant aux systèmes efficaces de gestion (II.F) déclare que les évaluations d'impact pour des interventions proposées sont essentielles pour toutes les propriétés de patrimoine mondial et pourraient être étendues, en les adaptant, à d'autres catégories de patrimoine

RECOMMANDATION D5

ENCOURAGER LA RÉUTILISATION DU PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Centre Fraunhofer pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments historiques. (Alte Schöfflerei at Kloster Benediktbeuern (Allemagne) (<http://www.denkmalpflege.fraunhofer.de/>)
- Rénovation du patrimoine culturel avec l'aide de personnes sans emploi - Herein - (République de Slovaquie) (http://www.academia.edu/21653581/Strategic_Heritage_Conservation_Practices_Inclusion_of_the_Unemployed_in_Saving_Cultural_Heritage_in_Slovakia)

RECOMMANDATION D6

GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉNERGIE

Exemples d'action :

- Rénovation du patrimoine culturel avec l'aide de personnes sans emploi - Herein- (République de Slovaquie) (http://www.academia.edu/21653581/Strategic_Heritage_Conservation_Practices_Inclusion_of_the_Unemployed_in_Saving_Cultural_Heritage_in_Slovakia)
- Subvention à la restauration du "Petit patrimoine" - Herein - (Belgique/Région Bruxelles-Capitale) (<http://patrimoine.brussels/liens/campagnes-programmes/petit-patrimoine-brochure-2015>)
- Code de l'aménagement du territoire et du patrimoine, article 209 ([Article 209/1 du CWATUP](#)) (Belgique/Wallonie)

RECOMMANDATION D7

PRENDRE EN COMPTE LE PATRIMOINE DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

Exemples d'action :

- Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (<http://www.culture-routes.net/>)
- Une stratégie de Tourisme durable pour Suomenlinna, site du patrimoine mondial, (Finland) (http://frantic.s3.amazonaws.com/suomenlinna/2015/06/Sustainable_Tourism_Strategy_062015_final_0.pdf)
- Paradores en Espagne (Espagne) (<http://www.parador.es/fr>)
- La Voie verte en Ardèche méridionale : un mode doux de découverte du patrimoine (France) (<http://www.cc-gorgesardeche.fr/spip.php?rubrique33>)
- Réseau des grands sites de France (France) (<http://www.grandsitedefrance.com/>)
- Subvention à la restauration du "Petit patrimoine" - Herein - (Belgique/Région Bruxelles-Capitale) (<http://patrimoine.brussels/liens/campagnes-programmes/petit-patrimoine-brochure-2015>)

RECOMMANDATION D8

CONSERVER, RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE EN S'APPUYANT DAVANTAGE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Exemples d'action :

- Utilisation de SIG pour la cartographie des biens culturels immobiliers ([Inventaire du patrimoine culturel en Suisse](#) , [inventaire du patrimoine culturel immobilier en Wallonie](#))
- Modélisation 3D au service des études préalables et des “master-plans” pour la restauration des monuments historiques; ex. Restauration de la cathédrale Santa María Vitória-Gasteiz (Espagne) (http://www.catedralvitoria.eus/ingles/restauracion_introduccion.php)
- Modélisation et impressions 3D (<http://ofti.org/la-modelisation-3d-en-archeologie-et-patrimoin/>)
- Visite de l'abbaye de Jumièges associée à de la réalité augmentée (France) (<http://www.abbayedejumieges.fr/remontez-le-temps.html>)
- Numérisation des contenus des institutions de dépôt - Herein - (République de Slovaquie) (<https://www.slovakiana.sk/> ; <http://www.opis.culture.gov.sk/uvod>)
- Recherches archéologiques avec le procédé Lidar pour revisiter un site archéologique; ex Stonehenge (UK) (<http://www.wessexarch.co.uk/stonehenge/explore-stonehenge-landscape-lidar-survey>)

RECOMMANDATION D9

UTILISER DES TECHNIQUES INNOVANTES POUR PRÉSENTER LE PATRIMOINE CULTUREL AU PUBLIC TOUT EN PRÉSERVANT SON INTÉGRITÉ

Exemples d'action :

- Reconstitution de grottes en fac-similé (Chauvet, Lascaux, Altamira) (<http://archeologie.culture.fr/chaudet/fr>) (<http://fr.museodealtamira.mcu.es/>) (<http://www.lascaux.culture.fr/#/fr/00.xml>)
- Le “patrimoine à roulettes”, visite décalées (Belgique/Région bruxelles-Capitale) (http://www.reseau-idee.be/adresses-utiles/fiche.php?org_id=1233)

RECOMMANDATION D10

S'APPUYER SUR LE PATRIMOINE CULTUREL POUR CARACTÉRISER UN TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ ET SON RENOM

Exemples d'action :

- Projets Leader : Groupes d'action locale (GAL) (Europe) (http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/index_fr.htm)
- Pôle d'économie du patrimoine autour du feu à Limoges (France) (<http://www.museebal.fr/fr/restructuration-musee>)
- Villes et pays d'Art et d'Histoire
- Parcs naturels régionaux

RECOMMANDATION D11

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODÈLES DE GESTION GARANTISSANT AU PATRIMOINE DE BÉNÉFICIER DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES QU'IL GÉNÈRE

Exemples d'action :

- Rente de monument à Dubrovnik . Les personnes physiques et morales qui exercent des activités commerciales dans le patrimoine culturel immobilier, ou dans les zones urbaines protégées désignées, paient une rente. Le montant de la rente est déterminé par la Ville ou les autorités municipales. De ce montant, 60% va à la Ville ou le budget municipal, et 40% au budget de l'Etat, à la disposition du Ministère de la Culture qui utilise les fonds pour la préservation du patrimoine culturel. Les recettes budgétaires de la rente de monument sont versées exclusivement pour la protection et la préservation des biens culturels. En général, elle est utilisée pour les biens culturels de propriété

publique, mais peut également être utilisée pour des travaux sur des propriétés privées - par exemple pour améliorer l'état des façades dans le but d'améliorer l'image d'un lieu. (Croatie)

- Numérisation des contenus des institutions de dépôt - Herein - (République de Slovaquie) (<https://www.slovakiana.sk/> ; <http://www.opis.culture.gov.sk/uvod>)

3) COMPOSANTE « CONNAISSANCE ET ÉDUCATION » (C)

La composante « connaissance et éducation » porte sur les relations entre le patrimoine et la connaissance partagée, qui va de la sensibilisation à la recherche en passant par la formation.

Défis

- C1. Contribuer à une société de la connaissance partagée
- C2. Identifier, conserver, transmettre et partager les savoirs et les savoir-faire patrimoniaux
- C3. Sensibiliser aux valeurs véhiculées par le patrimoine
- C4. Assurer aux acteurs du patrimoine un accès à la formation tout au long de la vie
- C5. Garantir un haut niveau technique pour l'ensemble des métiers du patrimoine
- C6. Soutenir, renforcer et valoriser la coopération intergouvernementale
- C7. Encourager la recherche concernant le patrimoine
- C8. Faire adhérer les jeunes à la cause patrimoniale

Recommandations

RECOMMANDATION C1 :

MIEUX INTÉGRER L'ÉDUCATION AU PATRIMOINE DANS LES CURSUS SCOLAIRES

Exemples d'action :

- Adoptons un monument (Europe)
- Prix Europa Nostra, catégorie Éducation, formation, sensibilisation (<http://www.europanostrabelgium.be/fr/>)
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du Haut Altar de l'église Saint-Nicolas à Tallin - Herein- (Estonie) (<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>)
- Année nationale du patrimoine culturel - Herein - (Estonie) (<http://www.parandiaasta.ee/et>)
- Écoles au manoir - Herein - (Estonie) (<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>)
- Matériels pédagogiques pour les enseignants concernant le patrimoine culturel local - Herein - (Estonie) (<http://www.eays.edu.ee/aja/index.php/ajalooopetus/ajalugu/126-eesti-kultuuriloo-oppematejal-eaus-2013>)
- Accéder aux archives, aux bibliothèques et aux musées avec une seule recherche (Finlande) (www.finna.fi)
- Valises pédagogiques et classes patrimoine de la Fondation rurale de Wallonie (<http://www.frw.be>)
- Activités pédagogiques des Maisons de l'urbanisme en Wallonie (<http://www.murla.be>)

RECOMMANDATION C2 :

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES INCITANT LES JEUNES À PRATIQUER LE PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Adoptons un monument (Europe)
- Concours photo EPIM (<http://www.nike-kultur.ch/fr/concours-photographique-pour-les-jeunes/>)
- Nuit des monuments / musées (<http://www.monument-tracker.com/nuit-europeenne-musees/>)
- Année nationale du patrimoine culturel - Herein - (Estonie) (<http://www.parandiaasta.ee/et>)
- Écoles au manoir - Herein - (Estonie) (<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>) -

- Recherche interactive et projet de conservation du retable du Haut Altar de l'église Saint-Nicolas à Tallin - Herein - (Estonie) (<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>)
- Compétition de fabricants de patrimoine Culturel pour enfants et jeunes, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine en Finlande (Finlande) (http://www.kulttuuriperintokasvatus.fi/wp-content/uploads/2015/04/Cultural-Heritage-Makers2015_Instructions.pdf) ; (<http://europeanheritagedays.com/Event/a3a5d/Cultural-Heritagemakers-LANevent-for-the-Finnish-Youth.html>)
- Pass culture Sport 15-30 ans: mini-chéquier de 9 entrées en Région des Pays de la Loire ((France) (<http://www.pack15-30.fr/?id=18>)
- Chèques culture - Herein - (République de Slovaquie) (<https://www.kulturnepoukazy.sk/kp16/>)

RECOMMANDATION C3 :

ENCOURAGER LA CRÉATIVITÉ POUR CAPTIVER LE PUBLIC DU PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Adoptons un monument (Europe)
- Année nationale du patrimoine culturel - Herein (Estonie) (<http://www.parandiaasta.ee/et>)
- Écoles au manoir - Herein - (Estonie) (<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>) -
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du Haut Altar de l'église Saint-Nicolas à Tallin - Herein - (Estonie) (<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>)
- « La Nuit des pêcheries », par les "Territoires imaginaires", sur le littoral Atlantique, (France) (<http://territoires-imaginaires.fr/>)
- Anatomie d'un île, l'île de Vis (Croatie) (<http://www.anatomija-otoka.com/>)

RECOMMANDATION C4 :

ASSURER UNE FORMATION OPTIMALE DES INTERVENANTS NON PROFESSIONNELS ET DES PROFESSIONNELS D'AUTRES SECTEURS ASSOCIÉS AU PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Organisation de formations des guides par le réseau de la Charte des abbayes et sites cisterciens (Europe) (<http://www.cister.net/>)
- Projet européen "Europe tour" sur l'autonomisation des zones rurales pour développer le potentiel du tourisme culturel qui vise à améliorer la qualification des intervenants dans les domaines culturels du tourisme rural (www.europetour.tips) (Europe)
- Journée thématique, analyse d'un village; ex. actions des CAUE (France) (<http://www.fncaue.com/>)
- Session de sensibilisation pour les propriétaires aux matériaux des menuiseries (bois >> pvc)
- Journée découverte « Incentive » d'une ville, dédiée aux taxis, ou aux commerçants, aux prestataires touristiques, aux gestionnaires de centre-ville, etc.
- Module de formation à l'agritourisme et à la place du patrimoine dans l'accueil en milieu rural

RECOMMANDATION C5 :

DIVERSIFIER LES SYSTÈMES DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

Exemples d'action :

- « Erasmus de l'apprentissage », test lancé par 11 entreprises françaises et allemandes, 2016. (<http://www.agence-erasmus.fr/projet/39/l-erasmus-des-apprentis-le-projet-euroapprentissage>)
- Année nationale du patrimoine culturel - Herein - (Estonie) (<http://www.parandiaasta.ee/et>)
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du Haut Altar de l'église Saint-Nicolas à Tallin - Herein- (Estonie) (<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>)
- Journée d'information et de formation sur le plan de numérisation du Ministère de la Culture (France) (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Patrimoine-ethnologique/Soutiens-a-la-recherche/Plan-de-numerisation>)

- « Tour d'Europe en 22 jours », dispositif de mobilité pour les apprentis 18-25 ans, Région Poitou-Charentes (France) (<http://www.alternance-en-region.com/articles/tour-deurope-des-apprentis-en-22-jours-520.html>)
- Académie du patrimoine Postgraduate, créé en 2001 par le Centre International de la Culture et de l'Université d'économie de Cracovie (Pologne) (<http://mck.krakow.pl/a-post-graduate-studies>)

RECOMMANDATION C6 :

DÉVELOPPER DES BANQUES DE CONNAISSANCES SUR LES MATÉRIAUX, LES TECHNIQUES, ET LES SAVOIR-FAIRE

Exemples d'action :

- Formation des maçons aux enduits à la chaux (Maisons paysannes de France ; Centre de formation des métiers du patrimoine à l'ancienne abbaye de La Paix-Dieu à Amay)
- Institut des métiers d'art (France) (<http://www.institut-metiersdart.org/>)
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Paris (France) (<http://www.cnam.fr/>)
- Conservatoire dynamique des gestes techniques : base de données, outils audio-visuels et pédagogiques de l'Université populaire du Ventoux, Région Provence Alpes Côte d'Azur, (France – Union européenne) (<http://www.upventoux.org/conservatoire-dynamique-gestes-techniques/>)
- Matériauthèque de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris, Val-de-Seine (France) (http://www.paris-belleville.archi.fr/materiauthèque_180)
- Malle découverte : Matériaux et constructions en Seine-Saint-Denis (France) (<https://www.seine-saint-denis.fr/Dispositifs-educatifs-patrimoniaux.html>)
- Centre pour le patrimoine culturel immatériel; Institut d'ethnologie et de recherche sur le folklore (Croatie)
- Encyclopédie électronique de la culture populaire traditionnelle - Herein - (République de Slovaquie <http://www.ludovakultura.sk/index.php?id=11>)
- “Matériauthèque” du centre de formation des métiers du patrimoine à l'ancienne abbaye de La Paix-Dieu à Amay (Belgique/Wallonie)

RECOMMANDATION C7

GARANTIR LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DES SAVOIR-FAIRE DES MÉTIERS DU PATRIMOINE

Exemples d'action :

- Concours de potiers, exposition, acquisition d'œuvres primées par le musée de Raeren (Belgique germanophone) (http://toepfereimuseum.org/fr_FR/museum)
- Centre d'artisanat tradition à Lika-Senj County (Croatie)
- Année nationale du patrimoine culturel - Herein - (Estonie) (<http://www.parandiaasta.ee/et>)
- École de la dentelle au Puy-en Velay (France) (<http://www.ladentelledupuy.com/>)
- Formation de personnes en réinsertion : copie d'objets antiques en bronze et création d'objets au Musée de Saint-Denis (France) (<http://www.musee-saint-denis.fr/#accueil>)
- Pro Monumenta : la prévention par l'entretien - Herein - (République de Slovaquie) (<http://www.promonumenta.sk/> ; <https://www.pamiatky.sk/sk/page/pro-monumenta>)
- École d'artisanat : Centre pour la production d'art traditionnel - Herein - (République de Slovaquie) <http://www.uluv.sk/sk/> , craft@uluv.sk)
- Centres de formation aux métiers du patrimoine (Réseau du Conseil de l'Europe) :
 - o Zentrum fur Restaurierung und Denkmalpflege, Herrstein (Allemagne)
 - o Centre de formation des métiers du patrimoine à l'ancienne abbaye de La Paix-Dieu à Amay (Belgique/Wallonie)
 - o Centro Albayzin, Escuela Andaluza de Restauracion (Espagne)
 - o École d'Avignon (France)
 - o REMPART (France)
 - o La Villa Fabris, Centro Europeo per i mestieri del Patrimonio (Italie)
 - o International Built Heritage Conservation Training Centre (Roumanie) National Heritage Training group et le Conservation, Regeneration & Community Development across the North East, Cumbria & North Yorkshire (UK)

RECOMMANDATION C8

GARANTIR LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS INTERVENANT SUR LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

Exemples d'action :

- Ordonnance sur les conditions d'octroi, aux personnes physiques et morales, d'un permis de travail en matière de protection et de préservation des biens culturels (Croatie)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, CAPEB (France) (<http://www.capeb.fr/>)

RECOMMANDATION C9 :

DÉVELOPPER DES PROGRAMMES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE EN PHASE AVEC LES BESOINS DU SECTEUR ET EN PARTAGER LES RÉSULTATS

Exemples d'action :

- Projet européen "Climate for Culture" visant à évaluer l'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel (www.climateforculture.eu)
- JPI Cultural Heritage and Global Change : <http://www.jpi-culturalheritage.eu/>
- Année nationale du patrimoine culturel - Herein - (Estonie) (<http://www.parandiaasta.ee/et>)
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du Haut Altar de l'église Saint-Nicolas à Tallin - Herein - (Estonie) (<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>)
- Journal Encatc (France - Europe) (<http://www.encatc.org/>)
- « Culture et Recherche », (publication du Ministère de la Culture, (France) (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologie/La-recherche/La-revue-Culture-et-Recherche>)
- Activités de recherche et publication « Hérito » de l'ICC à Cracovie (Pologne) (<http://www.herito.pl/en/icc-online-bookshop-regulations>)

RECOMMANDATION C10

FAVORISER ET ENCOURAGER LE TRAVAIL EN RÉSEAU

Exemples d'action :

- Alliance 3.3
- Europa Nostra (<http://www.europanostra.org/>)
- Les centres culturels de rencontre (<http://www.accr-europe.org/>)
- Le réseau HEREIN, outil de dialogue et d'échanges, qui facilite par exemple la coopération entre les ministères et institutions responsables de la gestion du patrimoine en Europe (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Herein/Default_fr.asp)
- FEMP : Fédération européenne des métiers du patrimoine (http://www.ecole-avignon.com/fr_FR/Ecole-Avignon/Actualites/Presse/Federation-europeenne-pour-les-Metiers-du-Patrimoine-bati)
- « Cultural Heritage counts for Europe » Projet de recherche européen conduit par un consortium de partenaires (ENCATC, RLICC, ICC et coordonné par Europa Nostra) (http://ec.europa.eu/culture/news/2015/0612-cultural-heritage-counts_en.htm)
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du Haut Altar de l'église Saint-Nicolas à Tallin- Estonie - (<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>) Herein

RECOMMANDATION C11 :

EXPLORER LE PATRIMOINE COMME SOURCE DE CONNAISSANCE ET D'INSPIRATION

Exemples d'action :

- Création de broderies, de tissus, inspirés par des collections anciennes
- Ode à la verticalité : un jongleur à l'abbaye (Le Mont-Saint-Michel, France)

- Utilisation de matériaux traditionnels pour un usage nouveau (isolation par le liège, le chanvre)
- Petit village, Agost près d'Alicante : travail de la céramique traditionnelle, mais aussi la création contemporaine avec la céramique, dans le cadre du développement durable associé à des recherches scientifiques, accompagné par un musée monographique et des ateliers nationaux et internationaux. (Espagne) (<http://www.museoagost.com/cms/>)
- Année nationale du patrimoine culturel - Herein - (Estonie) (<http://www.parandiaasta.ee/et>)
- Écoles au manoir - Herein - (Estonie) (<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>) -
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du Haut Altar de l'église Saint-Nicolas à Tallin - Herein - (Estonie) (<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>)